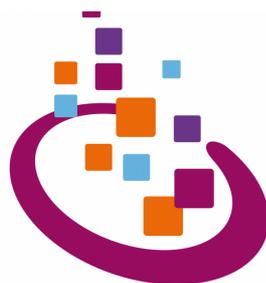


Rapport d'activité 2019

22 octobre 2020



**CLUB
PLUi**
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Éditorial



L'année 2019 a été de très belle facture pour le Club PLUi, marquée par la progression du nombre de PLUi, le dynamisme des rencontres organisées dans les territoires et par la synergie créée autour du Tour de France des PLUi.

Dans cette année de fin de mandature, le Club PLUi s'est en particulier attaché à soutenir les techniciens, publics et privés, impliqués dans l'élaboration des PLUi. A travers de nombreux éclairages thématiques, l'accent a été mis sur la qualité des documents d'urbanisme, et sur leur opérationnalité.

Le thème de la revitalisation urbaine, vedette du Tour de France des PLUi, a été l'occasion de mettre en évidence la manière de tisser des liens plus étroits entre planification et projet urbain, notamment en associant précocement les acteurs de l'urbanisme opérationnel à l'élaboration du document d'urbanisme.

Le Club PLUi s'est également donné pour ambition de préparer l'arrivée de nouveaux exécutifs au terme du processus électoral de 2020. Au 31 décembre 2019, 631 communautés sur 1 255 ont pris la compétence urbanisme. Un EPCI sur 2 est désormais compétent. Avec l'ouverture d'une nouvelle mandature en 2020, le défi consistera donc à convaincre la seconde moitié. L'appel à témoignages vidéos « Parlez-nous de votre PLUi », a permis au Club PLUi de collecter les retours d'expérience d'élus porteurs de PLUi aboutis, fiers de témoigner des résultats de l'intense aventure humaine qui a permis à leurs territoires de se doter d'un document de planification intercommunale.

Alors pour quels résultats concrets ces élus ont-ils choisi d'engager les efforts nécessaires à l'élaboration d'un PLUi ? Pour répondre à cette question, le Club PLUi a proposé en 2019 un éclairage fondamental aux acteurs locaux qui douteraient (encore) du service concret qu'apportent les PLUi aux habitants de leurs territoires.

Les liens étroits entre planification et santé ont pu être soulignés avec la collaboration de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, invitée par le Club Bourgogne Franche-Comté. Le Club PLUi a joué son rôle de sensibilisation sur l'impact des choix d'aménagement sur la santé et le bien-être de la population, thème qui résonne bien sûr avec d'autant plus d'acuité dans le contexte, bouleversé par la crise sanitaire, où nous écrivons ces lignes.

Ainsi en 2019, comme depuis sa création en 2012, le Club PLUi a poursuivi d'importants efforts de promotion et de sensibilisation au PLUi à destination de l'ensemble des acteurs impliqués dans l'élaboration de PLUi. Année après année, il contribue à la progression de la couverture territoriale en documents d'urbanisme. Sur un total de 34 970 communes françaises, près de 16 000 communes sont désormais concernées par une démarche en cours ou approuvée, ce qui représente 46% de la population française. La France compte désormais 697 PLUi en cours ou approuvés, dont 99 nouveaux PLUi approuvés au cours de l'année, ce qui a fait de 2019 une année particulièrement féconde.

En sept années d'existence, l'ampleur du travail engagé par le Club PLUi pour inciter au développement des PLUi s'est concrétisée par 125 rencontres nationales et locales, 25 journées de sensibilisation organisées sur le territoire, 9 séminaires nationaux, 18 lettres d'informations et plus de 53 000 visiteurs sur le site internet du Club PLUi. Afin de rester au plus proche des réalités locales, le Club PLUi s'appuie sur dix clubs territorialisés qui assurent le maillage du territoire national. Co-animés par le CEREMA et les services déconcentrés de l'Etat (DREAL et DDT-M) que je souhaite chaleureusement remercier, ces clubs territorialisés permettent d'identifier et de diffuser des bonnes pratiques, d'échanger et d'initier des démarches novatrices en termes de planification. L'année 2019 a été marquée par l'émergence d'un nouveau club en Ile-de-France, ce qui permettra de soutenir la dynamique de création de PLUi dans la région la plus peuplée du pays.

Ce rapport présente l'activité du Club PLUi au cours de l'année 2019, au service de ses 3 200 membres que je souhaite remercier de leur confiance. C'est grâce à leur participation, aux échanges et à leurs témoignages que le Club PLUi est un réseau vivant qui convainc chaque année de nouveaux acteurs.

Vincent Montrieux,

Sous-directeur de la qualité du cadre de vie,

**Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec
les Collectivités Territoriales- Ministère de la Transition Ecologique.**

LES AMBITIONS DU CLUB PLUi

Créé en 2012, le Club PLUi est animé par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales¹, avec le soutien de ses partenaires : Cerema, associations d'élus – France urbaine, Assemblée des communautés de France, Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, Fédération nationale des SCoT –, ainsi que la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU).

Le Club PLUi a pour vocation de fédérer et faire travailler ensemble élus et professionnels en charge de PLUi. Cette ambition se décline à travers trois grands objectifs :

- **Animer** un réseau au sein duquel les acteurs impliqués dans une démarche de PLUi peuvent se rencontrer et échanger ;
- **Accompagner** cette communauté en mettant à sa disposition des outils opérationnels (fiches méthodologiques, argumentaires, outils de pilotage d'actions régionales...)
- **Convaincre** les élus qui ne se sont pas encore lancés dans une démarche de PLUi des avantages de cet outil.

Vous trouverez au sein de ce document le bilan des activités de l'année 2019 répondant à la mission que s'est fixée le Club PLUi.

¹ Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP).

SOMMAIRE

Les ambitions du Club PLUi.....	4
LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DU CLUB PLUI	7
1. Une dynamique poursuivie en 2019, marquée par la progression du nombre de PLUi approuvés plutôt que par le lancement de nouvelles démarches	8
2. L'organisation du Club PLUi	9
3. L'offre de services du Club PLUi	11
LE TOUR DE FRANCE DES PLUI.....	13
1. Pourquoi un Tour de France des PLUi ?	14
2. Les 3 étapes du Tour de France des PLUi produites en 2019	14
2.1. L'étape #7 : La revitalisation urbaine.....	16
2.2. L'étape #8 : « La territorialisation de l'offre de logements en milieu urbain »	17
2.3. L'étape #9 : « La territorialisation de l'offre de logements en milieu rural »	19
3. L'arrivée du Tour de France des PLUI à la CA Lisieux Normandie, occasion d'un séminaire national consacré à l'opérationnalité des PLUi	19
LES AUTRES PRODUCTIONS DU CLUB PLUI.....	24
1. Les actions de communication	25
2. La journée des bureaux d'études.....	27
3. Les éclairages juridiques.....	27
4. L'observatoire des PLUi	27
5. Les rencontres locales organisées par les clubs territorialisés	32

Le pilotage et l'animation du Club PLUi

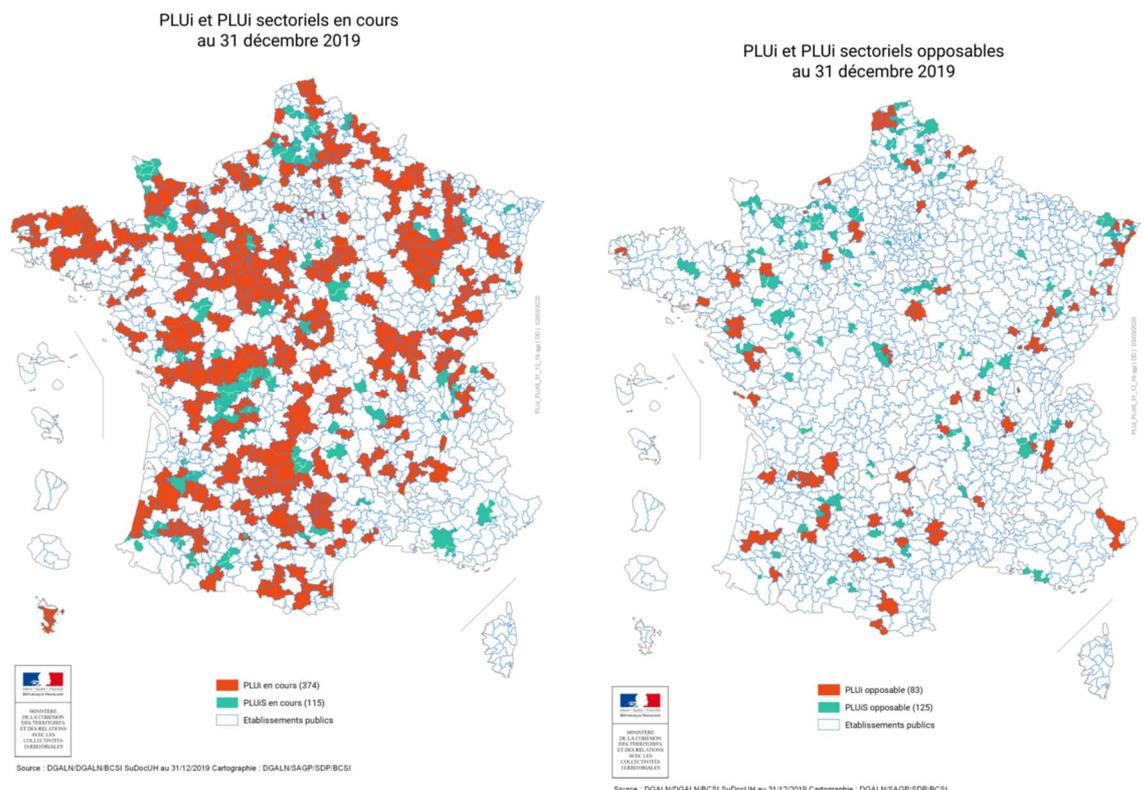
1. Une dynamique poursuivie en 2019, marquée par la progression du nombre de PLUi approuvés plutôt que par le lancement de nouvelles démarches

Instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000, le plan local d'urbanisme est défini à l'échelle de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) avec les lois Grenelle (2009 et 2010) et pleinement consacré par la loi ALUR (2014) qui a rendu compétentes de droit en matière de PLU, les communautés de communes et les communautés d'agglomération. Ces changements législatifs ont suivi la continue montée en puissance des intercommunalités.

Au 31 décembre 2019, 84 PLUi sont approuvés et 373 sont en cours d'élaboration. Viennent s'y ajouter 125 PLUi sectoriels approuvés (dont le périmètre contient au moins 2 communes) et 115 PLUi sectoriels en cours d'élaboration. Ce total de 697 PLUi approuvés ou en cours concerne la majeure partie des EPCI compétents et près de 19 millions d'habitants.

En 2019, année de fin de mandature, le nombre de PLUi (sectoriels ou non) en cours d'élaboration a diminué : de 539 procédures en cours enregistrées fin 2018, il est passé à 488. Le nombre de procédures PLUi demeure supérieur au nombre d'EPCI compétents du fait de la fusion d'EPCI qui ont pu reprendre plusieurs procédures entamées par les anciens EPCI. En revanche, le nombre de PLUi opposables a continué à progresser, passant de 126 PLUi (sectoriels ou non) en 2018 à 209 PLUi en 2019. Au 31 décembre 2019, 173 EPCI compétents sont encore dépourvus de PLUi opposables ou dont la procédure est lancée.

Données DGALN/BCSI, au 31 décembre 2019, enquête SUDOCUH-SIDAUH.



2. L'organisation du Club PLUi

2.1. A l'échelle nationale

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), sous-direction de la Qualité du cadre de Vie (QV) avec l'appui de deux assistances à maîtrise d'ouvrage.

Le comité de pilotage regroupe l'ensemble des partenaires nationaux du Club PLUi (État, Cerema, l'Assemblée des communautés de France, l'Association des Maires de France, France urbaine, Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, Fédération nationale des SCoT). Il propose et valide les orientations du Club PLUi : thématiques à étudier, orientations des productions, modalités de l'accompagnement proposé aux EPCI, etc. Il se réunit une à deux fois par an. En dehors de ces réunions, ses membres sont consultés au cours de l'année par la maîtrise d'ouvrage, en fonction de l'actualité, des temps forts du Club PLUi et des productions.

Le comité technique est composé de membres du bureau de la DHUP en charge des politiques de planification, et des référents du Cerema qui assurent, avec les services déconcentrés de l'Etat (DREAL et DDT-M), la co-animation des dix clubs territorialisés. Il se réunit toutes les six semaines pour assurer le suivi opérationnel du Club PLUi. Le comité technique a pour objectif de partager une vision d'ensemble du Club PLUi, d'assurer le suivi opérationnel des actions nationales et locales engagées, d'assurer le partage d'informations entre les clubs territorialisés et le pilotage central assuré par la DHUP, de faire le point sur les réunions locales et les productions qui en sont issues, et d'assurer la diffusion des livrables produits.

Les rencontres nationales des équipes d'appui regroupent l'ensemble des co-animateurs des dix clubs territorialisés : référents du Cerema et des services déconcentrés de l'Etat (DREAL, DDT-M). Ces réunions ont pour but d'accueillir les nouvelles équipes, de nourrir l'esprit collaboratif du Club PLUi et les échanges inter-régions, de partager des méthodologies d'animation et d'accompagnement des communautés (ateliers, visite-terrain, ...) et d'identifier les thématiques et les approches méthodologiques en anticipation des besoins des collectivités et à l'écoute des remontées du terrain. Ces rencontres sont également l'occasion d'interroger l'évolution du rôle du Club PLUi et du mode d'accompagnement des territoires, pour garantir la pertinence de son action.

Le séminaire annuel : le Club PLUi organise chaque année un séminaire d'échanges qui rassemble l'ensemble de ses membres et de ses partenaires nationaux. Il a pour rôle de partager les informations nationales – évolutions législatives, actualité des enjeux en matière de planification – d'approfondir un sujet exploratoire ou émergent, de diffuser les productions nationales et locales de l'année et d'informer sur les actualités et l'agenda du Club PLUi.

2.2. A l'échelle régionale

Pour agir au plus près des besoins des territoires, le Club PLUi s'appuie sur des clubs territorialisés, lieux de débats et d'échanges de bonnes pratiques autour des PLUi.

Ces clubs s'adressent localement à l'ensemble des professionnels concernés par les PLUi. **Les échanges entre métropoles, grandes villes, villes moyennes et**

territoires ruraux sont favorisés, car ils sont techniquement enrichissants et permettent le développement de complémentarités territoriales.

Les clubs territorialisés sont co-animés par des référents des services déconcentrés de l'État (DREAL et DDT-M), d'un responsable local du CEREMA, et éventuellement de partenaires locaux (élus, techniciens, agences d'urbanisme, ...) dans un souci de proximité et de représentativité des diversités locales. Le référent du CEREMA assure le lien avec le niveau national, dans le cadre de sa participation au comité technique (cf. page précédente). Il est donc le garant de la circulation d'informations entre les niveaux national (orientations stratégiques, outils, réunions nationales, intervenants nationaux) et local.

Au nombre de dix en 2019, les clubs territorialisés ont vocation à couvrir l'intégralité du territoire national mais sont d'initiative locale. Les partenaires du Club PLUi ainsi que les services déconcentrés sont remobilisés chaque année pour favoriser le développement de dynamiques autour du PLUi et l'ouverture de nouveaux clubs.



Le Club PLUi met des outils à disposition des clubs territorialisés :

- Un kit « Décliner des actions territoriales autour du PLUi », composé d'outils pré-construits et visant à faciliter l'organisation des rencontres en régions (journées de sensibilisation, clubs territorialisés).
- Un répertoire d'experts thématiques à mobiliser pour l'animation des rencontres locales.
- La liste nationale des membres du Club PLUi dont la sélection régionale permet d'établir la liste des invités des rencontres locales.

- Un espace Alfresco, centralisant l'ensemble des documents liés aux clubs territorialisés sur une seule plate-forme :
 - Des supports et argumentaires d'aide à la promotion du PLUi
 - Des propositions de thématiques, intervenants et ordres du jour pour les prochains clubs territorialisés
 - Des outils d'aide à la logistique pour faciliter l'organisation des rencontres
 - Une charte graphique et des documents mis en page prêts à l'emploi pour l'animation
- Des brochures et kakémonos pour mettre en scène l'espace accueillant les rencontres locales.

Des rencontres physiques avec les référents locaux et les équipes d'appui sont organisées et permettent d'identifier collectivement les nouveaux sujets sur lesquels cibler l'accompagnement des collectivités locales, les enjeux, les problématiques, et d'étoffer la boîte à outils d'animation des rencontres et ateliers organisés localement.

3. L'offre de services du Club PLUi

Le Club PLUi propose un accompagnement méthodologique et juridique à l'ensemble des professionnels de l'aménagement impliqués dans l'élaboration d'un PLUi, qu'il s'agisse des collectivités locales (élus et techniciens) ou des professionnels privés. Il mène aussi des actions de promotion et de communication au sujet des PLUi, autour de trois grands objectifs :

- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des PLUi,
- Promouvoir et communiquer au sujet des PLUi,

Objectifs opérationnels du Club PLUi	
1. Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des PLUi	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les échanges et le partage d'expériences entre les collectivités par des événements. • Élaborer et diffuser des outils méthodologiques à l'échelle régionale et nationale pour faciliter l'élaboration des PLUi. • Centraliser et instruire les difficultés liées aux PLUi. • Contribuer à l'évolution de la réglementation.
2. Promouvoir et communiquer	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'élaboration des PLUi par des actions de sensibilisation. • Maintenir une liste de diffusion nationale et des outils de communication entre membres du réseau. • Organiser des séminaires d'échanges. • Diffuser les lettres d'information et les productions au sein et au-delà du Club PLUi. • Porter un discours sur les PLUi et animer un centre de ressources sous forme de site internet dédié.

	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser un Tour de France des PLUi à travers 9 étapes thématiques, s'appuyant sur l'expérience de 15 collectivités locales (2018-2019)
<p>3. Accroître la qualité des PLUi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier, analyser et diffuser les bonnes pratiques et les exemples locaux. • Mener des actions d'information juridique et méthodologique auprès des bureaux d'études et autres professionnels de l'aménagement. • Organiser une journée nationale destinée aux bureaux d'études qui jouent un rôle déterminant dans l'amélioration de la qualité des PLUi. • Organiser localement des ateliers d'élaboration ou d'écriture des pièces du PLUi. • Diffuser l'éclairage d'experts thématiques sur les enjeux actuels de leur thème et la manière de mobiliser le PLUi pour guider leur intégration dans les politiques publiques.

Le Tour de France des PLUi

1. Pourquoi un Tour de France des PLUi ?

La diversité et la transversalité des sujets liés à l'urbanisme – dont le PLUi est l'un des vecteurs privilégiés de mise en œuvre opérationnelle – ont mené le Club PLUi à engager en 2018 une démarche de proximité. Le Tour de France des PLUi vise à valoriser les bonnes pratiques locales à travers 9 étapes thématiques organisées dans des territoires « exemplaires » ou pionniers en matière de PLUi.

Il répond à l'ambition du Club PLUi d'amélioration de la qualité des documents d'urbanisme, avec 3 maîtres mots :



Les ressources produites par le Club PLUi dans le cadre du Tour de France sont venues enrichir la réflexion et la connaissance des collectivités en matière de PLUi, et démontrent la diversité des sujets, des usages et des solutions qui sont aujourd'hui à l'œuvre dans les territoires. La valeur d'exemple de ces démarches, notamment véhiculée par des témoignages d'élus, a aussi une vocation incitative et doit contribuer à améliorer la qualité des documents d'urbanisme.

2. Les 3 étapes du Tour de France des PLUi produites en 2019

Après 6 premières étapes thématiques qui avaient donné lieu, en 2018, à des dossiers courts, le Tour de France des PLUi a poursuivi sa route en 2019 à travers 3 étapes approfondies :

- Une étape consacrée à la revitalisation urbaine qui s'est appuyée sur l'expérience de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie.
- Une étape consacrée à la territorialisation de l'offre de logement en milieu urbain, à travers l'expérience de l'Eurométropole de Strasbourg.
- Une étape consacrée à la territorialisation de l'offre de logement en milieu rural, avec l'étude du cas de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Concrètement ces étapes se sont traduites par la production de dossiers thématiques approfondis, des vidéos de témoignages des EPCI, un séminaire national à Mézidon (CA Lisieux Normandie) et à une initiative originale, les carnets de marche de

l'écrivain Olivier Bleys qui a porté un regard poétique et sensible sur les enjeux et les transformations de ces territoires.



2.1. L'étape #7 : La revitalisation urbaine

- Territoire-étape : CA Lisieux Normandie
- Les productions du Tour de France des PLUi : 1 dossier de fond, 4 carnets de marche de l'écrivain Olivier Bleys, et 1 vidéo synthétisant l'expérience de revitalisation urbaine portée par les 4 PLUi de la communauté d'agglomération.

Le périmètre de l'intercommunalité résulte de la fusion récente de six établissements publics de coopération intercommunale, ayant engagé, avant cette fusion, 4 PLUi à des stades d'avancement différents. De plus, le territoire est marqué par une dynamique récente de fusion de communes, avec le passage de 106 à 48 communes. Les 4 PLUi de la CA Lisieux Normandie ont tous développé des outils très intéressants et « répliquables » sur d'autres territoires confrontés à des enjeux de revitalisation urbaine : reconversion des friches, linéaires commerciaux, orientations d'aménagement et de programmation (OAP) utilisées pour encadrer les densités des nouveaux secteurs et optimiser le foncier. La fusion des EPCI est perçue comme une opportunité pour l'opérationnalité des PLUi, avec les compétences en matière de foncier, d'habitat et de déplacement de la communauté d'agglomération.

Le Club PLUi a demandé à l'écrivain Olivier Bleys de raconter son expérience de certains territoires-étapes à travers des textes, des photos et des ambiances sonores captés au cours de deux jours de marche. Fruits d'une itinérance poétique, ces carnets de marche constituent une autre manière de narrer les transformations à l'œuvre sur le territoire de Lisieux-Normandie, choisi par le Club PLUi pour ses bonnes pratiques en matière de revitalisation urbaine dans ses 4 PLUi.

Les 4 carnets de marche réalisés par l'écrivain Olivier Bleys sur le territoire de Lisieux Normandie, dans le cadre de l'étape « Revitalisation urbaine » du Tour de France des PLUi :



Le regard poétique de l'écrivain Olivier Bleys sur le Pays de Livarot, périmètre de l'un des quatre PLUi étudiés dans l'étape « Revitalisation urbaine » du Tour de France

MON PARCOURS DANS LE LIVAROT

De Livarot, avouons-le, je ne connais pas grand-chose. Mon palais se rappelle de bons morceaux du fromage éponyme, et j'ai fait quelques lectures avant de venir. Mais c'est tout différent de parcourir une documentation et d'être sur les lieux, attablé à la terrasse du *Village*, à tourner la cuillère dans un café déjà froid.

Derrière la vitrine embuée se profilent, mouvantes et grises, les silhouettes des consommateurs. S'il fallait un baromètre fidèle de l'humeur d'un quartier, d'un village, ce serait bien sûr le café. Dans mon enfance les hameaux les plus humbles, privés de la moindre épicerie, avaient toujours leur café. Ce n'était pas un commerce mais une institution, quelque chose d'analogue à l'église et à la mairie. Précieuse trinité qui définissait les lieux et où se concentrait, peut-être, certaine identité française déjà évanescence.

Arrivé quelque part, je jette toujours un œil aux cafés. Y a-t-il du monde ? Y a-t-il du bruit ? Le *Village*, en tout cas, ne manque pas d'animation. Des travailleurs fument sur le pas de la porte, en commentant le beau temps. Le ciel normand est bleu, c'est une chance – nous ne cesserons de le répéter, tout au long de la journée.

Nous ? Aujourd'hui, une jeune stagiaire m'accompagne. Iris m'assistera dans l'exploration méthodique, et bohème à la fois, du pays de Livarot.



2.2. L'étape #8 : « La territorialisation de l'offre de logements en milieu urbain »

→ Territoire-étape : Eurométropole de Strasbourg

L'Eurométropole de Strasbourg s'est saisie de la démarche de PLUi pour freiner un phénomène de périurbanisation observé depuis une vingtaine d'années, notamment en raison d'une offre en logement insuffisante et mal répartie.

Cette politique de rattrapage du retard sur le plan quantitatif (+ 45 000 logements à l'horizon 2030) est confortée sur le plan qualitatif par la mise en œuvre du principe de solidarité qui conduit l'ensemble des communes à accueillir du logement social.

Ce travail a été complété par un ensemble de dispositifs qui permettent la mise en cohérence des localisations et type de logements avec les emplois proposés dans l'Eurométropole. Le volet habitat de ce PLUi a été le thème qui a le plus mobilisé à la fois les élus, dans la phase de co-construction du projet urbain, et les citoyens, comme en témoignent les très nombreuses remarques formulées, durant l'enquête publique. Une mobilisation qui fait écho au caractère ambitieux du document en matière de rééquilibrage de l'offre de logement.

La couverture du carnet de marche d'Olivier Bleys dans l'Eurométropole de Strasbourg où se déroulait l'étape « Territorialisation de l'offre de logements en milieu urbain » du Tour de France des PLUI



Le dossier de fond produit dans le cadre de l'étape « Territorialisation de l'offre de logements en milieu urbain » du Tour de France des PLUI

L'ÉTAPE #8 OFFRE DE LOGEMENTS EN MILIEU MÉTROPOLITAIN



Retour d'expérience L'Eurométropole de Strasbourg



Utiliser son PLUI pour bâtir une stratégie globale de répartition de l'offre de logements

Mai 2019



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	4
La territorialisation de l'offre de logements de l'Eurométropole de Strasbourg, un levier majeur au service des rééquilibres de la démographie et des fonctions territoriales.....	6
L'Eurométropole de Strasbourg : une solidarité au service du territoire	6
La territorialisation de l'offre de logement, un outil de solidarité territoriale au service de l'équilibre des communes, de la métropole et de la région	8
Un territoire expérimenté en matière de planification : du SCoT au PLUI	9
Du SCoT de la région de Strasbourg	9
... au PLUI de l'Eurométropole	11
Territorialiser l'offre de logements : c'est concrétiser la solidarité intercommunale en faisant jouer à chaque commune son rôle dans le développement et la diversification de l'offre de logements	15
L'élaboration du PLUI : une démarche au service de la réorientation de la trajectoire du territoire	16
L'élaboration du PLUI : une démarche au service de la réorientation de la trajectoire du territoire	17
Le PADD : des orientations ambitieuses tant qualitatives que quantitatives	20
Une méthode unique et évolutive pour territorialiser l'offre de logements à l'échelle communale	24
Le Programme d'Orientations et d'Actions (POA), véritable ambition opérationnelle	25
Les pièces du règlement : fixer des règles fines par secteur et par type de programmes autorisés	39
Les OAP, des orientations fines par type de programmes autorisés	39
Le règlement graphique et écrit, un panel d'outils au service de la territorialisation de l'offre de logements	51
Une boîte à outils pour accompagner la mise en œuvre des projets au service de la territorialisation de l'offre de logements	55
En conclusion, ce qui distingue le PLUI de l'Eurométropole de Strasbourg	55
Une collectivité engagée dans la concrétisation des projets : un territoire qui s'équilibre	56

2.3. L'étape #9 : « La territorialisation de l'offre de logements en milieu rural »

→ Territoire-étape : CC Canaux et Forêts en Gâtinais

La répartition de l'offre de logements est un levier indispensable pour répondre aux besoins spécifiques des habitants, pour relever les défis de l'équité territoriale, et pour remédier aux dysfonctionnements des marchés locaux. Pour toutes ces raisons, **faire converger localement l'offre et la demande tout en assurant la satisfaction des besoins en logements des ménages** est un objectif majeur.

Dans le contexte d'un territoire rural, marqué par des difficultés économiques et par un marché du logement distendu, le projet de territoire de la communauté de communes vise à recentrer l'offre de logement pour redynamiser le territoire et requalifier le patrimoine architectural. L'EPCI a basé son volet habitat en favorisant une offre en logements en adéquation avec son territoire : préservation de l'environnement et adaptation de l'offre aux ménages.



3. L'arrivée du Tour de France des PLUi à la CA Lisieux Normandie, occasion d'un séminaire national consacré à l'opérationnalité des PLUi

Le 11 juin 2019 s'est déroulé à Lisieux-Normandie l'événement phare de l'année pour le Club PLUi. C'est en effet dans cette agglomération qu'a eu lieu "l'arrivée du Tour de France des PLUi", aboutissement d'un parcours d'un an à la rencontre des territoires pionniers en matière de planification intercommunale.

La journée avait pour fil rouge l'urbanisme de projet, à l'encontre des idées reçues selon lesquelles planification et projet appartiennent à deux planètes distantes.

Les témoignages des collectivités et des différents professionnels de l'urbanisme qui se sont succédés ont mis en évidence que le PLUi était une chance pour structurer les choix d'aménagement en rassemblant la variété des enjeux et des points de vue. En cela, il constitue une arme indispensable de l'arsenal à mobiliser pour faire face, entre autres, aux problèmes de dévitalisation territoriale ou les anticiper. Le choix du lieu d'accueil de cet événement national - dans la commune normande de Mézidon, près de Lisieux - a mis un coup de projecteur sur l'équilibre à établir entre les centralités d'un territoire, sur le dialogue à mener entre élus pour se mettre d'accord sur une armature territoriale qui permettra de guider les investissements (équipements, logements, transports...) pour optimiser les effets sur le reste du territoire.



Le lien entre planification et projet est par nature extrêmement ténu : mener ces deux chantiers sans les faire dialoguer fait prendre le risque que des efforts importants n'est qu'une faible portée pour les populations. L'introduction de la journée événement a été confiée à David Lestoux, spécialiste de l'attractivité des territoires, qui a pointé du doigt la perte de polarité multifonctionnelle des centres-villes et le manque de vision à 360° de ces fonctions que peut justement permettre d'apporter l'élaboration d'un PLUi. Parmi les nombreuses bonnes pratiques évoquées lors des débats qui se sont succédés au fil de la journée, ont été explorés la manière dont les acteurs du projet peuvent collaborer à l'élaboration d'un PLUi plus opérationnel ; les liens à établir entre PLUi et stratégie foncière ; l'appui que peuvent apporter la dynamique et le référentiel EcoQuartiers ; ou encore le fil d'Ariane que peut constituer l'enjeu de transition énergétique pour un PLUi, du diagnostic à la règle.

3.1. La revitalisation urbaine et les cœurs de ville de demain : le regard introductif de David Lestoux, grand témoin invité du séminaire

Pour introduire les débats, David Lestoux (*Lestoux et Associés*) est venu poser quelques grands repères en matière de dévitalisation urbaine. Face à cet enjeu, l'expert en stratégie territoriale a également souligné le rôle que la planification pouvait jouer – à condition qu'on la mobilise ! – pour traiter ou anticiper un mal aux multiples symptômes et donner de l'intelligence aux investissements.



« Pour revitaliser un territoire, il faut un véritable urbanisme de projet »

Pour pallier à la dispersion des fonctions, qui entraîne la dévitalisation des centres-villes, David Lestoux propose d'arrêter de mener les réflexions stratégiques thème par thème, « en silo », et suggère d'adopter au contraire une vision à 360°. **Le bon réflexe ? Travailler un projet de revitalisation territoriale en réunissant 4 fonctions polarisantes** : la fonction **économique**, pour conserver en centre-ville des fonctions d'emploi et d'échange ; la fonction **identité**, qui permet de créer un attachement et un sentiment de fierté ; la fonction **habitat**, pour proposer une offre de logement adaptée ; et la fonction **services** qui garantit la réponse aux besoins non-marchands des habitants. En d'autres termes, il s'agit de ne pas appréhender les problématiques du centre-ville uniquement à travers le prisme du commerce. Ou encore, après des décennies d'absence de ce sujet dans les politiques publiques, de se garder d'investir la question de l'aménagement commercial en oubliant que l'intensité urbaine résulte d'un équilibre entre plusieurs fonctions et qu'on ne peut aborder le commerce sans stratégie de peuplement, de mobilité, d'emplois. En cela, **le PLUI fait figure de garde-fou.**



Planifier la revitalisation : quelques bonnes pratiques à retenir

- Définir de périmètres de centralité
- Identifier les disponibilités foncières dans la ville à 5 à 7 ans, et disposer d'un état des capacités de densification
- Etablir une gouvernance transversale entre planificateurs et techniciens du projet, et entre praticiens des différentes thématiques (habitat, services et équipements, commerces, développement économique, patrimoine et culture...)
- Encourager et sécuriser l'investissement en cœur de ville, s'inspirer pour cela du « center first » anglais.

David Lestoux préconise aussi de se référer à un triptyque qu'il juge essentiel : l'affirmation d'un projet, la protection du cœur de ville et la mobilisation des acteurs.

3.2. Table-ronde : Comment le PLUi peut-il être vecteur de revalorisation de l'ensemble de l'intercommunalité ?

Un débat animé par Laëtitia Boithias (Cerema) a rassemblé planificateurs et techniciens de l'urbanisme opérationnel de différents territoires.

Le séminaire du 11 juin 2019, à Mézidon, l'une des centralités de la CA Lisieux Normandie



Avant d'aboutir à un document, le PLUi est d'abord un processus de travail collectif. Il est la preuve que l'on peut apporter des réponses opérationnelles à la revitalisation des territoires en rassemblant les acteurs de la planification et les acteurs du projet.

Jessy Oukoloff, directeur de l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre, a expliqué qu'il était possible de remporter l'adhésion des élus à un projet en considérant les potentialités touristiques d'un territoire grâce à un regard tourné vers l'extérieur. Le concept d'espaces de vie a été déployé à Lisieux pour imaginer une revitalisation qui concernerait l'ensemble du territoire. Un point de vue réaffirmé par Corentin Macé, chef de projet de l'agglomération Maubeuge Val de Sambre, qui a souligné l'importance de prendre du recul et de considérer l'intercommunalité comme un tout et non pas comme une somme d'intérêts particuliers.

Il est donc nécessaire d'accompagner les élus, comme l'a expliqué Leslie Chaze, chargée de mission développement durable, urbanisme et Gemapi, de Territoires Conseils (guichet unique de la Caisse des Dépôts et Consignations). Enfin, Laëtitia Deneux, Directrice Générale Adjointe des Services « Grands Projets Urbains Lisieux 2025 » de la Ville de Lisieux a partagé des exemples de son territoire pour illustrer ces idées.

Le PLUi constitue un levier pour réguler la concurrence entre les différentes centralités, le commerce est un outil puissant pour dynamiser le centre-ville mais il ne peut être abordé hermétiquement : il faut intégrer cette thématique dans une stratégie territoriale globale dans laquelle l'habitat, les déplacements, l'emploi sont coordonnés. Patrice Duny, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole a aussi développé l'idée que le commerce est une résultante du dynamisme mais n'est pas une de ses causes. Pour que les habitants aient envie de revenir en centre-ville, il faut que les services publics, culturels, administratifs ou de santé y soient encore. « Essayons de créer de la ville pour faire venir le commerce : sans urbanité il n'y aura pas de commerce »

Face à la perte de vitesse de certains centres-villes, des mesures comme le programme gouvernemental Action Cœur de Ville ont été prises pour lancer un processus de redynamisation. Pour être durablement efficaces, il est utile que les plans d'actions thématiques ou sectoriels s'articulent et s'inscrivent dans le long terme. En les faisant cohabiter sous l'égide d'une stratégie globale, le PLUi est un moyen de renforcer l'impact de ces démarches. Héloïse Deffobis, Cheffe du service aménagement et habitat et référente Action Cœur de Ville de la DDTM du Calvados, a rappelé que de nombreux programmes cohabitent avec Action Cœur de Ville et doivent être vus comme complémentaires.

3.3. Table-ronde : comment planifier l'aménagement durable de demain ?



Dans cette table-ronde animée par Nathalie PITAVAL, du CEREMA, Corentin MACE (Maubeuge Val de Sambre) a souligné combien le climat et l'urgence écologique sont des défis pour les collectivités, dans un contexte social et territorial d'aggravation des inégalités. Là encore, c'est sous l'égide du PLUi que peuvent être conciliés des enjeux de natures différentes. Cela suppose de mettre en évidence les impacts des choix d'aménagement sur le bien-être des populations et de donner à voir, en usant de tous les moyens pédagogiques, les passerelles entre les thèmes sociétaux et environnementaux.

Pour répondre à ces mutations sociales, économiques et environnementales, Lara TOBIN, cheffe du bureau de l'aménagement opérationnel au Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a mis en évidence la manière dont la démarche EcoQuartier peut avoir un effet de levier sur les projets de territoires : « L'objet d'un EcoQuartier est justement d'être un lieu d'essai ».

Dany TARGAT, vice-président délégué à l'aménagement de l'espace de l'Agglo Lisieux Normandie a complété ces constats en ajoutant qu'un grand nombre de changements, portés par les aspirations des citoyens, sont déjà visibles dans les pratiques urbaines. **Par exemple, le télétravail se développe, ce qui n'est qu'un des nombreux facteurs qui influe sur les mobilités et donc la fréquentation des centralités. Pour ne pas avoir à repenser les espaces à chaque fois qu'une innovation intervient, le PLUi permet d'anticiper en adoptant une vision prospective du développement du territoire.**

Les autres productions du Club PLUi

1. LES ACTIONS DE COMMUNICATION

1.1. Le site Internet du Club PLUi

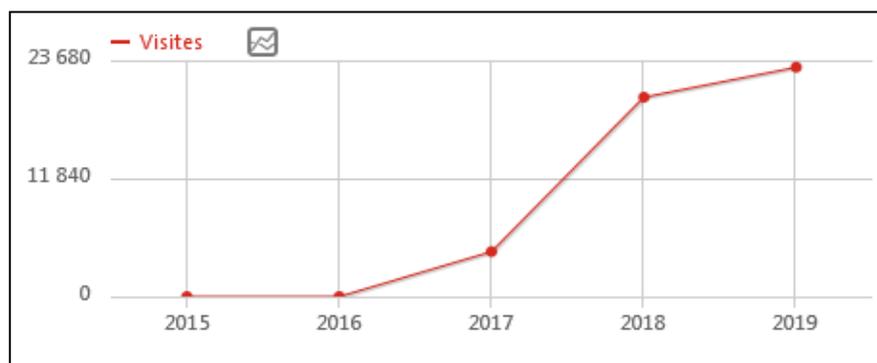
Le site du Club PLUi est une plate-forme de ressources autour des PLUi. Il centralise l'ensemble des productions du Club PLUi : fiches méthodologiques, éclairages juridiques, travaux issus des réunions thématiques locales et nationales, articles de presse, ... Cette interface relaie également les actualités du réseau : dates des réunions locales et nationales, actualités législatives, agendas et productions des partenaires (AdCF, FNAU, CEREMA, Banque des territoires...).

Les contenus sont présentés selon cinq rubriques :

- La rubrique « **Club PLUi** » : présente le Club et son organisation, ainsi que les clubs territorialisés dont les référents locaux et leurs contacts sont précisés.
- La rubrique « **Tour de France des PLUi** » rassemble toutes les productions issues de la démarche initiée en 2018.
- La rubrique « **Vos éclairages thématiques** » rassemble par thèmes l'ensemble des documents ressources, qu'il s'agisse de cadrages nationaux, ou de témoignages locaux (les exemples et bonne pratiques des collectivités locales explorées dans les réunions locales du Club PLUi).
- La rubrique « **Agenda** » annonce les événements et rencontres à venir.
- La rubrique « **FAQ et éclairages juridiques** » présente les réponses à toutes les questions juridiques ou de procédure posées au Club PLUi.

La fréquentation du site du Club PLUi : un succès qui s'est poursuivi en 2019

- **71 160 pages vues en 2019** (contre 60 700 en 2018 et 53 349 en 2017).
- **22 987 visiteurs** (contre 18 800 en 2018 et 11 486 en 2017).



- **Les pages les plus consultées en 2019** (hors page d'accueil) :
 - « Les pièces du PLUi »
 - Réforme du règlement du PLU : brochure de présentation du décret de modernisation du contenu du PLU
 - Fiche méthodologique « rédaction des OAP »
 - « Lancer sa démarche de PLUi ».

1.2. La lettre d'information du Club PLUi

La lettre d'information permet de mettre en lumière l'actualité du Club PLUi, de proposer un focus sur un sujet, de donner la parole à quelques EPCI pour diffuser des bonnes pratiques méthodologiques ou des témoignages d'élus. Elle se structure autour de rubriques telles que :

- Un éditorial ;
- Des zooms méthodologiques ;
- Des points d'actualité ;
- L'interview d'un EPCI dont le PLUi a été approuvé ;
- L'agenda du Club PLUi ;
- Les productions récentes du Club PLUi et celles de partenaires...

La lettre est diffusée à plus de 3 200 acteurs de la planification (collectivités, relais d'information, partenaires).

En 2019, **2 lettres** d'information ont été publiées :

- **La lettre n°16 (janvier 2019)** apportait un éclairage sur la récente loi Elan du 23 novembre 2018 ; présentait les trois dernières étapes du Tour de France (PLUi et commerce, EcoQuartiers et PLUi et Transition énergétique) ; et revenait sur le séminaire national de décembre 2018 qui abordait les liens entre revitalisation urbaine et PLUi.
- **La lettre n°17 (septembre 2019)** était essentiellement consacrée à l'évènement phare de l'année pour le Club PLUi : l'arrivée du Tour de France des PLUi, à Mézidon (CA Lisieux Normandie), le 11 juin 2019. Elle revenait en détail sur les différents éclairages, débats et témoignages qui se sont succédés au cours de cette riche journée. La lettre était également l'occasion de présenter les 3 dernières étapes du Tour de France des PLUi consacrées à la territorialisation de l'offre de logements en milieu urbain et rural, et à la revitalisation urbaine.

1.3. L'appel à contributions vidéos « Parlez-nous de votre PLUi »

Elus, techniciens et bureaux d'études ont été invités à répondre à l'appel à contributions vidéos lancé par le Club PLUi. Trois territoires ont répondu : ils ont partagé en vidéo leurs expériences et les ont envoyées au Club PLUi. Les témoignages de la communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral, de l'agglo Pau Béarn Pyrénées, et du Grand Poitiers ont pu être publiés sur le site du Club PLUi.

Pourtant éalisés avec peu de moyens (les vidéos étant tournées sur smartphone), ces témoignages constituent une ressource précieuse pour mobiliser les équipes projet et lancer de nouveaux PLUi.

Les rencontres locales du Club PLUi, organisées par les clubs territorialisés, peuvent être l'occasion de collecter d'autres témoignages de ce type pour enrichir les expériences.

2. LA JOURNEE DES BUREAUX D'ETUDES

Dans le cadre de son action en faveur de l'amélioration de la qualité des documents d'urbanisme, le Club PLUi a proposé, pour la deuxième fois, de réunir les bureaux d'études techniques et sociétés de conseil en planification, membres de son réseau.



Une journée d'informations et d'échanges leur a été dédiée le 1^{er} juillet, au Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et en direct sur Dailymotion. Elle a réuni 80 professionnels. « Notre leitmotiv, c'est la qualité des documents d'urbanisme. L'amélioration de leur déploiement national passe nécessairement par une bonne qualité des documents produits, dont les bureaux d'études qui accompagnent les collectivités sont des acteurs majeurs ». Les OAP, la mesure de la consommation d'espace, les évolutions introduites par la loi Elan ou encore l'opportunité que constitue le Géoportail de l'urbanisme étaient au cœur des très riches échanges entre le Ministère et les BET au cours de cette journée.

3. LES ECLAIRAGES JURIDIQUES

Les éclairages juridiques et les questions de procédures concentrent un grand nombre d'attentes. Pour les associations d'élus membres du comité de pilotage du Club PLUi, cet apport de technicité différencie le Club PLUi. C'est pourquoi, en 2019 le réseau a publié à deux reprises une « Foire aux questions juridiques » et points de procédures, adressée à l'ensemble de ces membres et mises à disposition sur le site internet. Elles rassemblent l'ensemble des questions adressées à la boîte courriel du Club PLUi par les professionnels publics et privés de l'aménagement.

De plus, des éclairages juridiques sont présentés pour chaque thème phare d'un PLUi sur le site du Club PLUi, en lien avec le site « Outil de l'aménagement » du CEREMA : <http://outil2amenagement.cerema.fr/>.

4. L'OBSERVATOIRE DES PLUI

Comme chaque année début mars, le Club PLUi s'est fait l'écho des statistiques nationales montrant la progression du déploiement des PLUi, et de la prise de compétence des EPCI en matière d'urbanisme (publication de l'enquête annuelle Sudocuh de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature / BCS!).

Durant l'été et l'automne 2019, deux autres études nationales sont venues affiner la connaissance des PLUI.

4.1. Etude « Communes rurales et documents d'urbanisme : quelle couverture ? »

En septembre, l'observatoire du Club PLUI a mené une étude « Communes rurales et documents d'urbanisme : quelle couverture ? ». Pour analyser la couverture en documents d'urbanisme des collectivités rurales concernées, l'analyse a résulté d'un croisement entre :

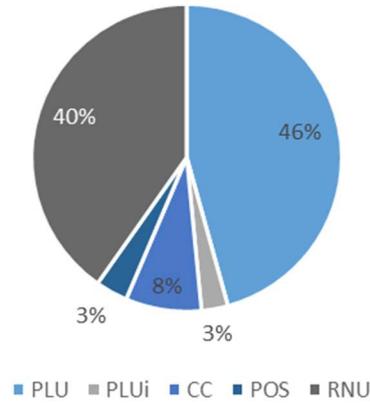
- L'état des lieux mené par la DGALN, au 31 décembre 2018, des POS, PLU et cartes communales par commune (données collectées auprès des DDT(M) et DEAL dans le cadre de l'enquête SuDocUH).
- Les communes relevant de la typologie des espaces ruraux élaborée par la DATAR (2011), fichier édité par le CGET-aujourd'hui ANCT- sur l'Observatoire des Territoires), avec une limite importante : les communes d'outre-mer ne figurent pas dans le fichier de la DATAR.

On constate une faible couverture en PLU et en PLUi des communes rurales et plus particulièrement des communes rurales de type 3 (« campagnes vieilles à très faible densité ») qui sont couvertes à 21 % par des PLU et à 4 % par des PLUi, les autres communes de ce type étant en carte communale ou au RNU (règlement national d'urbanisme). Il existe en effet une corrélation entre la couverture en documents d'urbanisme locaux et leur densité ou leur proximité avec une aire de forte influence urbaine.

Les communes rurales apparaissent nettement moins couvertes en PLU avec une grande disparité selon les typologies de campagne. Le 1^{er} type, selon la définition de la DATAR (les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées) est le mieux couvert avec 46 % de communes en PLU et 3 % en PLUi. Dans le type 2 (les campagnes agricoles et industrielles, sous faible influence urbaine), 28 % des communes sont couvertes par un PLU et 6 % par un PLUi. Enfin, dans le type 3 (les campagnes vieilles à très faible densité, qui peuvent être associées à des situations de déprise territoriale : indicateurs économiques en berne, vacance commerciale, ...) seules 21 % des communes sont couvertes par un PLU et 4 % par un PLUi.

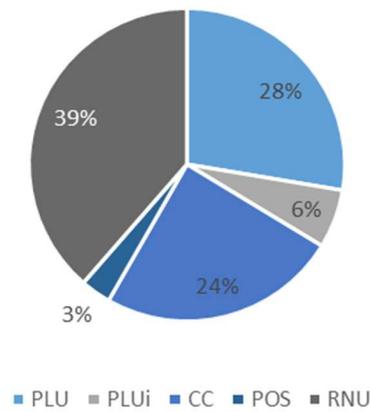
Enfin, 517 EPCI comprennent des communes de type campagne 2 et 3 soumises au RNU ou couvertes par une carte communale non engagées dans une procédure d'élaboration de PLUi.

Les différents documents d'urbanisme opposables dans les communes rurales (selon typologie DATAR, type 1)



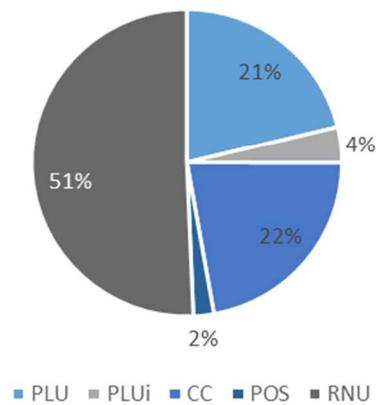
Au 31/12/2018

Les différents documents d'urbanisme opposables dans les communes rurales (selon typologie DATAR, type 2)



Au 31/12/2018

Les différents documents d'urbanisme opposables dans les communes rurales (selon typologie DATAR, type 3)



Au 31/12/2018

4.2. Enquête sur les sujets qui se distinguent dans les PLUi d'aujourd'hui et de demain

En octobre, l'observatoire du Club PLUi a lancé auprès des intercommunalités une enquête sur les sujets qui se distinguent dans les PLUi d'aujourd'hui et de demain. Qu'elles soient ou non dotées de la compétence en urbanisme, toutes les intercommunalités ont été invitées à participer en répondant à un bref questionnaire en ligne. Les résultats de cette enquête sont ensuite venus nourrir les propositions d'apport technique et méthodologique du Club PLUi et aider les animateurs nationaux à identifier les territoires susceptibles de témoigner ou d'apporter un retour d'expérience.

Voici les principaux résultats de l'enquête, publiés de manière exhaustive sur le site internet du Club PLUi.

Quel thème se distingue éventuellement dans votre projet de territoire (actuel ou envisagé), voire fait sa singularité ? Analyse différenciée par EPCI



Communautés de Communes

• Agriculture	54,44%	43
• Développement économique et emploi	48,89%	44
• Paysage	38,89%	33
• Lutte contre l'étalement urbain	35,56%	32
• Habitat	34,44%	31
• Patrimoine bâti et culturel	33,33%	30

Communautés d'Agglomération

• Habitat	48,00%	13
• Agriculture	36,00%	11
• Lutte contre l'étalement urbain	36,00%	11
• Patrimoine bâti et culturel	36,00%	11
• Paysage	36,00%	11
• Trame Verte et Bleue	36,00%	11

Communautés urbaines et Métropoles

• Lutte contre l'étalement urbain	82,50%	11
• Trame Verte et Bleue	66,25%	11
• Agriculture	50,00%	11
• Climat	50,00%	11
• Mobilités durables/Déplacements	50,00%	11

Ci-contre un extrait des thèmes les plus récurrents se distinguant dans les projets de territoires, par EPCI.

Le sujet de la lutte contre l'étalement urbain prend une importance croissante avec le niveau d'urbanité (1/3 des CC et CA le relèvent, pour 2/3 des CU ou Métropoles). L'agriculture reste un sujet d'importance pour l'ensemble des EPCI.

Les questions liées à l'environnement (climat, trame verte et bleue, mobilités durables), sont surtout relevées par les EPCI urbains.

Dans quels domaines rencontrez-vous des difficultés dans l'élaboration de votre PLUI ?

Analyse différenciée par EPCI



Communautés de Communes

Mobilisation des élus de l'EPCI pour porter le projet de PLUI ou sa mise en œuvre	38,27%	31
Mesure de la consommation d'espaces	38,27%	31
Dialogue territorial avec les communes autour du PLUI	33,33%	27
Questions de procédures ou questions juridiques	32,10%	26

Communautés d'Agglomération

Mesure de la consommation d'espaces	52,17%	12
Observation / évaluation / accès aux données et statistiques territoriales	39,73%	9
Questions de procédures ou questions juridiques	30,43%	7
Mobilisation des élus de l'EPCI pour porter le projet de PLUI ou sa mise en œuvre	26,09%	6

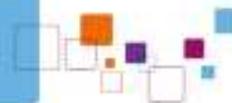
Communautés Urbaines et Métropoles

Mesure de la consommation d'espaces	90,00%	7
Mobilisation des élus de l'EPCI pour porter le projet de PLUI ou sa mise en œuvre	35,71%	3
Thématique spécifique ou autre besoin d'accompagnement : (veuillez préciser)	Réponses: 35,71%	3

Les EPCI rurales semblent rencontrer le plus de difficulté dans la mobilisation des élus pour le portage du PLUI, sujet également relevé par les CA, CU et Métropoles. Pour ces dernières EPCI plus urbaines, la mesure de la consommation des espaces est relevée comme la principale difficulté, rencontrée également par les Communautés de Communes.

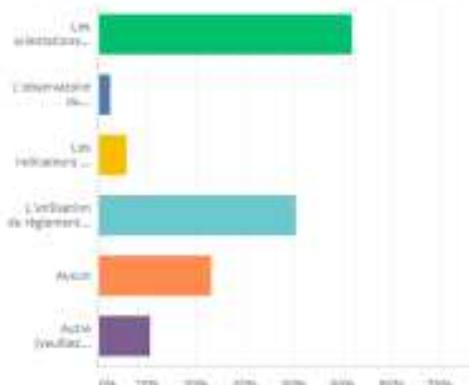
18

Quels sont les outils sur lesquels votre PLUI s'est particulièrement distingué ou va probablement se distinguer ?



Les orientations d'aménagement et de programmation	52,07%	63
L'observatoire du développement du territoire	2,48%	3
Les indicateurs de mesure de l'atteinte des objectifs	5,70%	7
L'utilisation du règlement modernisé	40,50%	49
Aucun	23,14%	28
Autre (veuillez préciser)	Réponses: 10,74%	13

Nombre total de participants : 121



Autres :

- OAP sectorielles et thématiques
- OAP Paysage et TVB
- Valeur SCOT + POA+ OAP thématiques+ prise en compte loi montagne
- Volets habitat et déplacements - Eau - Energie
- Lien évaluation environnementale et objectifs d'excédents d'actifs carbone
- Application de la loi littoral et utilisation de périmètre de centralité pour les commerces et services
- La proximité facteur d'acceptation du document d'urbanisme
- Co-construction avec le public

La démarche d'élaboration n'est pas suffisamment avancée / réflexion sur PLUI pas lancée / Trop tôt pour envisager / Pas de PLUI / PLUI non commencé

5. LES RENCONTRES LOCALES ORGANISEES PAR LES CLUBS TERRITORIALISES

5.1. Le club Auvergne-Rhône-Alpes

Pilotage

Pour ses participants, le club Auvergne-Rhône-Alpes, ce sont avant tout des journées d'échanges qui offrent des occasions de partage et de retours d'expériences entre élus, techniciens et autres acteurs locaux.

L'animation du club est assurée par une équipe animée par la DREAL et composée du Cerema, des 4 agences d'urbanisme de la Région, des DDT et de l'ADEME. Les partenaires sont actuellement représentés par :

- Hermance GAUTHIER, pour la DREAL
- Sarah OLEI, pour le Cerema
- Flora DARMEDRU, pour la DDT 42
- Jennifer CAINE, pour la DDT 63
- Alexandre BRUN et Vincent MOLLION pour la DDT 69
- Luc FOURNIER et Jean-Philippe HATIER, pour la DDT 73
- Christel GRIFFOUL, pour l'Agence d'urbanisme et de développement de Clermont Métropole
- Colombe BUEVOZ, pour l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise
- Sandrine Vaz-BROSSARD, pour l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, UrbaLyon
- Laëtitia DUCROCQ, pour l'Agence d'urbanisme de la Région Stéphanoise, l'Épure
- Jean-Paul GEORGES, pour l'ADEME.

Chiffres clés en Auvergne-Rhône-Alpes

32 PLUi sont en cours d'élaboration ou en révision

10 PLUi sont opposables

Journée du 25 novembre 2019 : « PLUi en Auvergne-Rhône-Alpes », à Grenoble (38)

Une journée sous le signe du bilan :

Après une introduction par Yannik Ollivier, (vice-président de Grenoble Alpes Métropole), Xavier Cereza (directeur DDT de l'Isère) et Eric Tanays (directeur délégué DREAL Auvergne-Rhône-Alpes),

Les participants à la journée ont pu **croiser leurs regards sur le PLUi** avec un quizz

Une table-ronde sur le thème « **Bilan et perspectives des PLUi : Quels gages de réussite pour l'avenir de nos territoires ?** » a permis de croiser des retours d'expériences d'EPCI engagés dans la démarche et des EPCI en questionnement :

- Loire Forez Agglomération,
- CC Cœur de Chartreuse,
- CC Royans – Vercors.

Un forum, divisé en 3 séquences de 40 minutes (avec 3 retours d'expériences au choix pour chaque séquence) a ensuite permis aux participants **d'échanger sur différents temps de la démarche de PLUi** :

- **Avant le lancement du PLUi** :
 - De l'importance des prérequis avant l'engagement d'une démarche de PLUi
 - Construire la gouvernance du PLUi
 - De l'importance du projet de territoire
- **Pendant l'élaboration du projet** :
 - PLUi et organisation interne de l'EPCI
 - Concertation, la place de l'habitant dans l'élaboration du PLUi
 - Dimensionnement et adaptabilité de l'ingénierie interne.
- **De l'arrêt du projet à la mise en œuvre du PLUi** :
 - Juste avant l'approbation finale ; la phase administrative de l'élaboration du PLUi
 - Un processus d'évolution du PLU-H au fil du temps pour accompagner la dynamique immobilière sur la Métropole de Lyon
 - L'application du PLU-H : une culture commune, un travail itératif avec les communes, les services de la Métropole de Lyon et les acteurs de l'immobilier.

Ils ont témoigné...

- CC Cœur de Chartreuse : Denis SEJOURNE, président de la CC ;
- CC Royans Vercors : Pierre-Louis FILLET, président ;
- CA Loire Forez Agglomération : Alain BERTHEAS, président ;
- CC Bièvre Est : Corinne JOURDAN, directrice du pôle aménagement, habitat et nouvelles mobilités.
- Grenoble Alpes Métropole : Stéphane BONOMI, responsable du service urbanisme, en charge du PLUi ;
- Agence d'urbanisme de la région grenobloise : Audrey DASTE et Colombe BUEVOZ, urbanistes et chefs de projet PLUi, et Frédéric PONTOIRE, chef de projet ;
- CC Usses et Rhône : Hugo CARRE, pôle urbanisme et habitat ;
- Riom Limagne Volcans Communauté : Noémie VORGER FABRE, directrice du service urbanisme ;
- Billom Communauté : Nicolas BLASQUIET, chargé de mission urbanisme, PCAET, économie ;
- CC du Massif du Vercors : Julie NAUROY, responsable du pôle aménagement, en charge du PLUi-H ;
- CC Sources du lac d'Annecy : Serge CHAMPANHET, DGS, et Philippe GOY, responsable du service aménagement ;
- Métropole de Lyon : Henri BERTRAND, directeur du service Planification, DDUCV ;
- UrbaLyon : Sylvie PISSIER, directrice de projets Planification.

Zoom sur un outil d'animation : le quizz

- Un quizz « Déconstruire les mythes du PLUi » a permis aux participants de croiser leurs regards en répondant en direct à des questions à choix multiples sur l'élément déclencheur du PLUi, la place des communes dans le PLUi...

Lien vers les ressources de la journée :

<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/le-club-auvergne-rhone-alpes-r106.html>

5.2. Le club Bourgogne Franche-Comté

Pilotage

Le club Bourgogne-Franche-Comté est animé par la DREAL Bourgogne Franche-Comté (site de Besançon) et ses partenaires : Cerema, Région, agences d'urbanisme de la Région, et DDT.

C'est un outil d'accompagnement au service des EPCI compétents en matière de PLU, qui a pour vocation de partager méthodes et expériences à travers des journées thématiques itinérantes, dépassant parfois le cadre de la démarche PLUi.

Les représentants des partenaires au sein de l'équipe organisatrice des journées, sont actuellement :

- DREAL : Jenny BERTHIER
- Cerema : Laëtitia BOITHIAS
- Région : Bertrand COURVOISIER
- DDT du Doubs : Geoffrey HEYDORFF
- DDT de Haute-Saône : Maria GIGANDET, Xavier CURELY
- DDT du Jura : Pascal NICOT
- DDT du Territoire de Belfort : Sandrine EGLINGER
- Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB) : Elsa LONCHAMPT
- Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU) : Isabelle GRIVART
- Agence d'urbanisme du territoire de Belfort (AUTB) : Anne QUENOT
- Agence d'urbanisme Sud Bourgogne (AUSB) :
- DDT de Côte d'Or : Michel CHAILLAS
- DDT de la Nièvre : Francis CLUZEL
- DDT de Saône et Loire : Martine ESTURGIE, Marie GERARDIN
- DDT de l'Yonne : Solène PIRIOU, Gérald PARDIEU.

Chiffres clés en Bretagne

49 PLUi sont en cours d'élaboration ou en révision

11 PLUi sont achevés

Événements

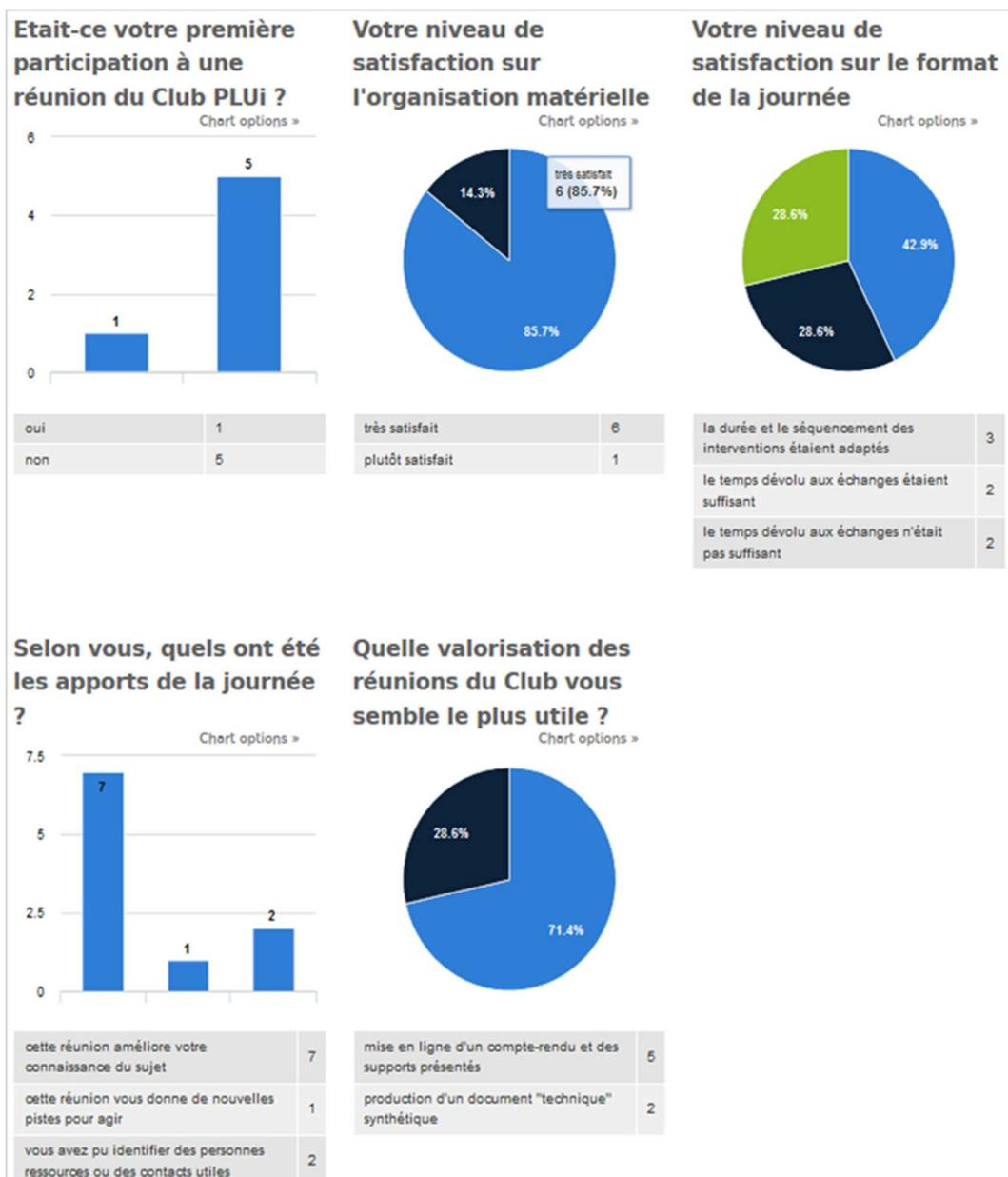
Le club s'est réuni à deux reprises en 2019 :

- En mars, sur le thème de « l'urbanisme favorable à la santé » ;
- En décembre, sur le thème de « l'anticipation des écueils de la procédure ».

Les participants, en majorité des habitués des journées organisées par le club, expriment un bon niveau de satisfaction.

Les compte-rendu de journées sont plus appréciés que les synthèses techniques. Les temps d'échanges sont souvent jugés trop courts. Le travail en format d'Atelier ne recueille pas une grande adhésion, la matière apportée étant souvent moins importante que sur les table-rondes et interventions magistrales. C'est en effet l'apport de connaissances qui est le plus plébiscité par les membres du club BFC, devant la mise en réseau et l'apport de pistes pour agir.

La satisfaction des collectivités sondées à l'issue de la journée du 5 décembre 2019 sur les écueils du PLUi :



Journée du 26 mars 2019 « Urbanisme favorable à la santé », à Buxy (71)

Une journée sous le signe de l'ouverture à un sujet transversal et à d'autres échelles (EcoQuartiers, ScoT) :

- 70 participants élus, techniciens, universitaires, services de l'Etat, partenaires : Région, agences d'urbanisme, CAUE...
- Cadrage de la journée par une intervention d'Anne Roué La Gall de l'EHESP qui a fait fil rouge tout au long de la journée et par l'ORS pour donner les enjeux locaux.
- Table-ronde en 2 parties (matin et après-midi) avec des collectivités pour territorialiser le sujet, animation DREAL et Cerema.
- Présentation d'outils qui sortent du champ PLUi mais permettent d'aborder largement le sujet : grille EcoQuartiers, formation élus, projet ISADORA.
- Sujet plébiscité par l'enquête auprès des EPCI menée en 2018 et action prévue dans le PRSE 3.
- Une évaluation qualifiant la journée de très satisfaisante **qui améliore les connaissances des participants sur le sujet.**

Ils ont témoigné...

- Anne ROUE-LE-GALL, professeure à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) ;
- Aurore GELY-PERNOT, EHESP ;
- Tony FOGLIA, de l'Observatoire Régional pour la Santé (ORS) Bourgogne Franche Comté ;
- Daniel DUPLESSIS, président de la CC Côte Sud Châlonnaise (71) ;
- Malika BERNARDIN, conseillère communautaire Vesoul Val de Saône (70) ;
- Violette BEAUVAL, chargée de mission ScoT Pays de Vesoul Val de Saône (70) ;
- Stéphanie VALETTE, responsable planification territoriale CA Grand Chalon (71) ;
- Muriel BOUDARD, chargée de mission ville durable (DREAL).

Zoom sur un outil d'animation : le mur d'inspiration



- Deux posters sont affichés dans la salle.
- L'un avec de nombreuses photos, invite les participants à s'interroger sur ce que recouvre l'urbanisme favorable à la santé. Ils doivent coller des gommettes sur la photo la plus représentative du sujet selon eux.
- L'autre affiche contient des extraits d'OAP ou de PADD de PLUi de la région montrant différentes façons de traduire cet enjeu dans le PLUi.

Lien vers la fiche thématique « santé et PLUi », les supports d'interventions et la synthèse de la journée :

<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/le-club-bourgogne-franche-comte-du-26-mars-2019-un-a549.html>

Paroles d'élus :

"Le travail de pédagogie n'est pas seulement à mener auprès des élus de l'intercommunalité, mais également auprès de la population afin qu'elle soit elle-même demandeuse d'un aménagement favorable à sa santé"

"Trouver des sujets concrets et les relier à l'objectif transversal d'amélioration de la santé des habitants sur un territoire est en premier le rôle des collectivités."

« Le regard particulier sur la santé dans le document d'urbanisme permet d'adopter une approche préventive, plutôt que classiquement curative. Et le préventif, on le sait, coûte moins cher ! »

« Le prisme santé permet de replacer l'humain au centre des décisions, de donner du sens aux décisions ».

Journée du 5 décembre 2019 « Anticiper les étapes de la procédure », à Besançon (25)

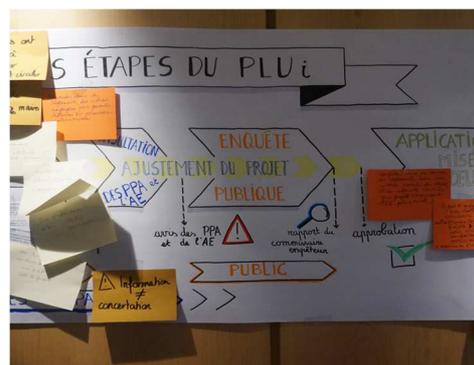
Une journée sous le signe des rouages juridiques et bonnes pratiques pour éviter les écueils :

- 66 participants : élus, techniciens, juristes, universitaires, services de l'Etat, partenaires : Région, agences d'urbanisme, CAUE..... (malgré une journée de grève massivement suivie).
- Une enquête auprès des collectivités réalisée pour définir le programme de la journée.
- Eclairage juridique sur les principaux points de vigilance de la procédure, par Jean-Philippe Strebler (Université de Strasbourg).
- Zoom sur l'enquête publique.
- Ateliers de travail autour de bonnes pratiques territoriales sur 4 sujets :
 - Le PLUi intégrateur d'autres démarches territoriales ;
 - Le PLUi innovant, écriture du règlement modernisé ;
 - Le PLUi efficace, mettant en œuvre ses effets escomptés ;
 - Le PLUi partagé, favorisant la participation de toutes les parties prenantes.
- Une évaluation qualifiant la journée de très satisfaisante et qui **améliore les connaissances des participants sur le sujet.**

Ils ont témoigné...

- Jean-Philippe STREBLER maître de conférence associé à l'université de Strasbourg ;
- Jean-Marc OLIVIER, président de la compagnie des commissaires enquêteurs de Bourgogne ;
- Catherine BARTHELET, maire de Pelousey, conseillère communautaire Grand Besançon Métropole (25) ;
- Laëtitia MARTIN-FOURNIER, CC Plateau de Frasné Val du Drugeon (25) ;
- Carole MAGREULT D'ATTOMA, CC Petite Montagne (39) ;
- Jérémy CREMEL, CC Vosges du Sud (90) ;
- Caroline NOUVEAU, responsable adjointe du département évaluation environnementale (DREAL) ;
- Christelle COULON, chargée de mission évaluation environnementale (DREAL).

Zoom sur un outil d'animation : une fresque participative



Une fresque figurant le déroulé de la procédure PLUi était présente dans la salle pour permettre aux participants d'y apposer leurs interrogations, points de vigilance et bonnes pratiques, tout au long de la journée mais surtout à l'issue des ateliers.

Lien vers les supports d'intervention, et la synthèse de la journée :

<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/le-club-plui-bourgogne-franche-comte-anticiper-les-a609.html>

5.3. Le club Bretagne

Pilotage

Initié en septembre 2016 au Faouët, le club s'est construit en Bretagne autour de la DREAL, avec les 4 DDTM, avec l'appui du CEREMA, et en partenariat avec les agences d'urbanisme qui participent à son organisation et à l'animation, en particulier l'agence d'urbanisme de Brest – Bretagne (AUDEUPA). Plusieurs collectivités ont également un rôle moteur.

Les représentants des partenaires au sein du **comité de pilotage** sont actuellement :

- DREAL : Nicolas CLEMENS, pour la DREAL,
- CEREMA : Pierre LE BRAS, pour le CEREMA,
- AUDEUPA : Eric LEMERRE, pour l'AUDEUPA,
- ...auxquels s'ajoutent les participations volontaires des EPCI, DDTM et agences d'urbanisme.

Chiffres clés en Bretagne

3 PLUi sont approuvés ou en révision
23 PLUi sont en cours d'élaboration

Le mot du référent

« En 2019, en choisissant de travailler sur l'objectif "zéro artificialisation nette" le club PLUi Bretagne a su montrer qu'il était possible de dépasser les postures figées et de réfléchir collectivement, dans un cadre dépassionné et productif, entre élus, techniciens et services de l'Etat, sur des sujets à la fois complexes et spécifiques selon les typologies de territoires concernés ».

Nicolas Clemens,
chargé de mission aménagement & adaptation au changement climatique,
DREAL Bretagne.

Événements

Le Club PLUi Bretagne s'est réuni une fois en 2019, le 5 novembre à Rennes, autour des enjeux fonciers.



Journée du 5 novembre 2019 « PLUI et enjeux fonciers », à Rennes (35)

La rencontre en bref :

- 100 participants de tous horizons : élus, techniciens, services et opérateurs de l'État, agences d'urbanisme, CAUE, bureaux d'études.
- Une matinée organisée autour de plusieurs temps forts : exposé des enjeux par le CEREMA, présentation du rapport de France Stratégie sur le « zéro artificialisation nette en 2030 », témoignage d'une collectivité (Guingamp Paimpol Agglomération).
- Une après-midi consacrée à des mini-conférences « outils » (stratégie foncière, observation de la consommation d'espace, identification et mobilisation des gisements fonciers) et un atelier participatif sur l'objectif de « zéro artificialisation nette ».
- Une visite commentée du chantier de rénovation urbaine du quartier du pôle d'échange multimodal de la gare de Rennes.

Ils ont témoigné...

- Jean-Luc GAUDIN, Rennes Métropole ;
- Bertrand LEROUX, Cerema ;
- Julien FOSSE, France Stratégie ;
- Philippe COULAU, Guingamp Paimpol Agglomération ;
- Antoine MORIN, EPF Bretagne ;
- Philippe GAZEAU, DREAL Bretagne.
- Eric LEMERRE, ADEUPA ;
- Anne LE THIEC, AUDIAR ;
- Anne-Cécile GENEVEE-BENEVENT, Guingamp Paimpol Agglomération.

Zoom sur un dispositif d'animation : la visite de terrain

- La visite du pôle d'échange de la gare de Rennes a permis d'illustrer concrètement une politique foncière pour le renouvellement urbain.

Lien vers les ressources de la journée :

<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/plui-et-enjeux-fonciers-retour-sur-la-journee-du-a4101.html>

Productions

http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_clubplui_rennes_2019.pdf

5.4. Le club Centre-Val de Loire

Pilotage

Le club Centre-Val de Loire est animé par la DREAL, représentée par Sandra MOULIN, avec l'appui du Cerema, représenté par Florine PILATUS.

Chiffres clés en Centre-Val de Loire

43 PLUi sont en cours d'élaboration ou en révision
3 PLUi sont achevés

Journée du 14 novembre 2019 à Orléans (45), consacrée à la revitalisation des centres-villes

Mobiliser le PLUi pour face à une problématique cruciale

Elle touche de nombreux territoires à l'échelle de l'ensemble du territoire national et n'épargne pas la région Centre-Val de Loire.

La région Centre Val-de-Loire compte désormais environ 64 PLUi, dont 9 en vigueur, 2 en cours de révision et 53 en cours d'élaboration.

Des situations très différenciées sont observées concernant la revitalisation des centres-villes, laquelle touche aussi bien des villes de petites tailles, que de tailles moyennes, voire même plus importantes.

Les centres-villes, les centres-bourgs connaissent une baisse d'attractivité et un déclin démographique.

Pour revitaliser le commerce dans les centres-villes, la planification territoriale, en particulier le PLUi, peut jouer un rôle important.

Ainsi, cette cinquième session du club régional PLUi de la région Centre Val-de-Loire a été introduit par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT) avec le rappel de la démarche du « Tour de France des PLUi », suivi d'un rappel des possibilités offertes par le nouveau dispositif d'opération de revitalisation du territoire (ORT), issu de la loi ELAN du 23 novembre 2018.

Puis, les principes de revitalisation urbaine, tirés de la mission prospective chargée d'étudier la question du commerce et de l'attractivité du territoire sur l'ensemble du territoire national (février 2018) ont été expliqués par le représentant du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

La matinée a été conclue par la présentation d'outils en faveur de la revitalisation des centres-bourgs élaborés lors d'une étude pilotée par la DDT 18.

Ils ont témoigné...

- Jean-Louis COUTAREL, chargé de mission urbanisme et architecture (CGET Massif Central) ;
- Eva BOURILLON, cheffe de bureau DDT18 ;
- Tanguy BEUZELIN, Directeur de l'aménagement du Pays de Lumbres ;
- Carole COQUEBLIN-GUERIN, chargée de mission PLUi à la CC Haut Val de Sèvre ;
- Laurie CHABAUDIE, cheffe de projet de redynamisation de Saint Maixent l'Ecole.

Zoom sur les retours d'expérience

- L'après-midi a été consacrée à deux retours d'expériences de collectivités territoriales, chacune retenues pour l'exemplarité des bonnes pratiques mises en place en termes de revitalisation commerciale.
- La Communauté de communes (CC) du Pays de Lumbres dans le Pas-de-Calais est considérée exemplaire avec l'implication et la prise en compte des aspirations des citoyens sur le territoire par les élus pour l'élaboration du PLUi de la CC.
- La CC Haut Val de Sèvre, située dans les Deux-Sèvres, a développé une stratégie innovante pour ramener le commerce dans son centre-ville.

Lien vers les ressources de la journée :

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/club-plui-de-la-region-centre-val-de-loire-14-a3558.html>

5.5. Le club Grand Est

Pilotage

Initié en 2017 après la fusion des régions, le club Grand Est rassemble des EPCI volontaires, engagés ou non dans l'élaboration d'un PLUi. L'étendue de la région s'accompagne de fortes disparités dans la dynamique de planification intercommunale ainsi que dans les niveaux d'avancement des démarches. Cette diversité d'expériences constitue une richesse pour alimenter les démarches.

Dans ce contexte, la vocation du club trouve toute sa pertinence. Il s'inscrit comme un outil de partage d'informations, de méthodes et d'expériences dans la promotion de la planification à l'échelle intercommunale et dans l'accompagnement des collectivités par le biais d'ateliers territorialisés et de journées thématiques.

Le club est animé par la DREAL Grand Est, en partenariat avec les DDT et le Cerema. Les représentants de ces institutions impliquées dans l'animation sont :

- Charles ACKERMANN, pour la DREAL Grand Est,
- Eric NICOLAS et Corinne OUDIN, pour la DDT 10,
- Camille VOILLEQUIN, pour la DDT 55,
- Georges SOCCOJA, pour la DDT 67,
- Gaëlle THAUVIN, pour la DDT 68,
- Guy HOYON DDT 88,
- François PIERRON, pour le Cerema.

L'organisation des manifestations du club reçoit aussi l'appui d'une équipe locale, renforcée en 2019 par de nouveaux partenaires : les agences d'Urbanisme AGURAM et AURM, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, et une collectivité : la communauté de communes de l'Ouest Vosgien.

Chiffres clés dans le Grand Est

51 PLUi en cours d'élaboration

21 PLUi sont approuvés dont 12 PLUi sont publiés sur le GPU

De la gouvernance à la construction collective du PLUi : Ateliers territorialisés de janvier à mars 2018

Le club s'est réuni à cinq reprises en 2019.

Une série de 4 ateliers territorialisés ont été conduits pendant le premier semestre autour de 5 thématiques révélées lors de l'enquête auprès des membres du club, dont celle du foncier :

- Le 21 mai à Husseren (68)
- Le 06 juin à Boulay (57)
- Le 17 juin à Carignan (08)
- Le 21 juin à Neufchâteau (88)

Une réunion plénière s'est tenue le 15 novembre sur le thème « Foncier et dynamiques territoriales ».

Journées ateliers du 2^{ème} trimestre :

“Croisement des thématiques habitat, économie, dévitalisation, agriculture avec le foncier”

Quatre demi-journées d'échanges et de débats ouverts entre collectivités :

- 5 thématiques plébiscitées lors de l'enquête auprès des membres du club régional début 2019 dont une majoritaire : les enjeux fonciers.
- 15 à 18 participants à chacun des 4 ateliers soit 70 participants : élus et techniciens de collectivités, service de l'État, SCoT, Agence d'urbanisme, PNR...
- Ateliers-débat.
- Restitution des échanges et des débats de chaque thématique traitée en atelier et croisement des réflexions.

Les ateliers se sont déroulés dans les locaux des communautés de communes qui nous accueillait :

- CC de Saint Amarin (68)
- CC de la Houve et du Pays Boulageois (57)
- CC des Portes du Luxembourg (08)
- CC de l'Ouest Vosgien (88).

Le croisement des diverses thématiques a révélé le lien étroit et indissociable du foncier dans toutes ses dimensions avec les phénomènes de dévitalisation, des modèles de développement économique, des problématiques démographiques à l'aune des politiques de modération de consommation.

Un changement de “logiciel” s'amorce mettant en avant des logiques de “recyclage” et de reconquête des potentialités dans le tissu urbain du fait de la rareté du foncier dans les espaces urbains denses ou des politiques de redynamisation dans les territoires ruraux et peu dense.

Outils d'animation

Deux ateliers-débats d'une heure, en simultané, reconduit une fois afin de permettre aux participants de pouvoir participer à chacune des deux principales thématiques choisies en début d'ateliers. Cette forme d'animation permet de croiser les thématiques et mettre en relief leurs interactions.

Lors des ateliers 2019, le croisement des enjeux du foncier avec les phénomènes de dévitalisation, les modèles de développement économique, les problématiques démographiques et de l'agriculture lors des ateliers-débats a révélé une prise de conscience naissante des collectivités confrontées à des situations de déprise.

Paroles d'élus

« Pour revitaliser les territoires le corps politique doit changer de logiciel, prendre du recul et accepter la fin de modèles "cumulable" ».

« Passer des objectifs quantitatifs à des objectifs qualitatifs pour redonner de l'attractivité aux bourgs ».

« Il faut passer d'une logique de constitution de réserves foncières non bâties vers une logique de recyclage du foncier ».

« Promouvoir les extensions c'est créer du vide dans le cœur des villages et prélever des terres agricoles ».

« La limite dans les projets pour réinvestir les dents creuses c'est la limite financière de nos communes ».

La rencontre en bref :

- 90 participants : élus et techniciens de collectivités, Agences d’urbanisme, Parc Naturel Régional, SCOT, EPF, Conseil Régional et services de l’État
- Témoignage de la CC de la Houve et du Pays Boulageois
- Restitution des travaux menés lors des ateliers du 1er semestre et table ronde avec un débat sur les enjeux croisés du foncier et les dynamiques communales.
- Une séquence de présentation des actualités :
 - Autour du foncier, avec le contexte régional de l’artificialisation des sols et sa mise en perspective aux territoires voisins.
 - Introduction de la notion de « zéro artificialisation nette » (ZAN).
 - Les outils mis en place pour la revitalisation des centres-bourgs (AMI centre bourg, ACV, ORT...)
 - La réflexion autour du programme « petites villes de demain ».
 - Les travaux législatifs en cours (caducité des POS, requalification des EPCI XXL...).
 - Le SRADDET Grand Est avec ses grands axes stratégiques avec un focus sur les objectifs et les règles en lien avec la consommation du foncier.

Ils ont témoigné...

- Philippe SCHUTZ, Vice-Président de la CC de la Houve et du Pays Boulageois ;
- Jean Pierre CORVISIER, Vice-Président de la CC de la Région de Suippes ;
- Guillaume SARNELLI, Chargé d’opérations, CC de la Région de Suippes ;
- Stéphane GERARD, Responsable du pôle planification, Metz Métropole ;
- Clément BONITEAU, Chargé d’études, Agence d’Urbanisme d’Agglomération de Moselle ;
- Sébastien AGAMENNONE, Directeur Ingénierie Foncière à l’EPF Lorraine ;
- Sandrine DRETZ, Ministère chargé de la Cohésion des territoires, DGALN/DHUP/QV3 ;
- Michel ANTOINE, DREAL Grand Est ;
- Benoît LEPLOMB, Chef de projet SRADDET au Conseil Régional.

Ils ont animé les ateliers...

- Gwendoline BARRIER, DREAL ;
- Clément BONITEAU, AGURAM ;
- Flavien BARRAU, DREAL ;
- Charles ACKERMANN, DREAL ;
- Guy HOYON, DDT88 ;
- Christelle BARLIER, AURM ;
- Georges SOCCOJA, DDT67.

Zoom sur un dispositif d’animation : les débats simultanés

- Des entretiens préalables avec les collectivités inscrites avaient permis d’identifier les grandes questions pour alimenter les débats.
- La possibilité avait été donnée aux participants de choisir, lors de leur inscription, les animations-débats souhaitées.
- Des animations-débats d’une heure, en simultané afin de permettre aux participants de choisir les deux principales thématiques qu’ils souhaitent voir évoquer parmi :
 - “Les liens entre SCoT et PLU(i) » ;
 - “Habitat, foncier, identification et comment construire un observatoire” ;
 - “Suivi et évaluation du PLUi” ;
 - “Nouveau règlement et OAP”.

Lien vers les ressources de la journée :

<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/foncier-et-dynamiques-territoriales-journee-du-a629.html>

5.6. Le Club PLUi dans les Hauts-de-France

5.6.1. Le club du Pas-de-Calais

Pilotage

En 2017, la fusion des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie a amené les services des différentes DDT(M) à engager une réflexion sur la refonte du club PLUi Nord Pas-de-Calais.

Dans le Pas-de-Calais, le choix a été fait de créer un club à l'échelle du département, animé par la DDTM, représentée par Raphaël VALENTIN et Bérangère MARD.

Chiffres clés dans le Pas-de-Calais

4 PLUi sont en cours d'élaboration
8 PLUi sont opposables

Événements

Le Club PLUi du Pas-de-Calais s'est réuni à trois reprises en 2019 :

- Le 10 janvier et 7 mars 2019 sur le thème de la consommation foncière : « Comment prendre en compte la question de la consommation foncière dans le PLUi ? ».
- Le 3 décembre sur le lien entre l'urbanisme commercial et la programmation à l'échelle intercommunale.



La journée organisée à Avesnes-le-Comte le 10 janvier 2019, a rassemblé 65 personnes, élus et techniciens. Monsieur Ernest AUCHART, un des vice-présidents de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA), et Madame Elise REGNIER, directrice adjointe de la DDTM du Pas-de-Calais, ont accueilli les participants.

Journée du 10 janvier 2019 : « PLUi et consommation foncière », à Avesnes-le-Comte (62)

La rencontre en bref :

- Raphaël VALENTIN (DDTM 62) a introduit la journée en exposant l'enjeu de la maîtrise de la consommation foncière dans le Pas-de-Calais. Elinor DEVEY, de l'Établissement Public Foncier (EPF) Nord-Pas-de-Calais, ensuite exposé quelques expériences réussies de projets de requalification de friches coordonnées avec les documents d'urbanisme.
- Une table-ronde a réuni divers intervenants autour de quatre témoignages, afin de répondre à une préoccupation concrète : "Quelle prise en compte de la gestion économe de l'espace dans un PLUi ?".
- Christophe LEFINT (DDTM 62) a présenté l'analyse de la consommation foncière pour la CDPENAF (avec également une information sur les différents cas de saisine de la CDPENAF).
- Laurence MORICE a fait part des recommandations du CAUE pour des opérations foncières conjuguant densité et qualité.
- Le rôle des Agences d'urbanisme en matière d'observation et de stratégie foncière a été présenté par Marie-Julie SEYLLER et Henri SPECQUE (AU Pays de Saint-Omer et Flandre intérieure) et par Jean-Michel HURRIER (Agence d'urbanisme de l'Artois).
- Laurent LATURELLE (DDTM 62) a décrit les effets de la loi ELAN sur la planification
- Jérôme DOUCHE (DDTM 62) a présenté le Géoportail de l'urbanisme.

Ils ont témoigné...

- Ernest AUCHART, Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ;
- Elise REGNIER, directrice adjointe de la DDTM du Pas-de-Calais ;
- Raphaël VALENTIN, DDTM du Pas de Calais
- Elinor DEVEY, EPF Nord-Pas-de-Calais ;
- Christian LEROY / Communauté de Communes du Pays de Lumbres ;
- Kaddour-Jean DERRAR / Communauté d'Agglomération du Boulonnais ;
- Didier HELLEBOID, vice-président de la Chambre d'Agriculture ;
- Christophe LEFINT, DDTM du Nord-Pas-de-Calais ;
- Laurence MORICE, CAUE ;
- Marie-Julie SEYLLER et Henri SPECQUE (AU Pays de Saint-Omer et Flandre intérieure), Jean-Michel HURRIER (Agence d'urbanisme de l'Artois) ;
- Laurent LATURELLE, DDTM du Nord-Pas-de-Calais ;
- Jérôme DOUCHE, DDTM du Nord-Pas-de-Calais.

Lien vers les ressources de la rencontre :

<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/le-club-pas-de-calais-du-10-janvier-2019-foncier-a520.html>

Matinée du 7 mars 2019 : « PLUi et consommation foncière », à Arras (62)

La rencontre en bref :

La matinée du Club départemental Pas-de-Calais, le 7 mars, avait pour objectif de poursuivre les échanges et d'apporter d'autres éléments relatifs à la manière de prendre en compte la question de la consommation foncière dans le PLUi, question traitée lors de la journée du 10 janvier.

Le club Pas-de-Calais continuera à approfondir la thématique de la consommation foncière. Cette question est cruciale car :

- Modérer la consommation foncière, c'est limiter l'étalement urbain et donc les déplacements qui génèrent un coût à la fois économique, social et environnemental.
- Modérer la consommation foncière, c'est également préserver les ressources naturelles et agricoles de notre cadre de vie de demain.

La DDTM 62 s'est déjà pleinement investie sur cette question foncière au travers de nombreuses actions : accompagnement et CDPENAF pour 5 SCOT et pour 11 PLUi...Elle a notamment finalisé, une brochure de sensibilisation aux enjeux de la consommation foncière.

Ils ont témoigné...

- Philippe PETERS, CA Hénin-Carvin ;
- Géraldine AUBERT, Agence de l'eau Artois Picardie ;
- Martin BOCQUET, CEREMA ;
- Denis TROUSSARD, DDTM du Nord-Pas-de-Calais ;
- Jean-Michel HURRIER, Agence d'Urbanisme de l'Artois.

Lien vers les ressources de la rencontre :

<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/le-club-pas-de-calais-du-07-mars-2019-question-a548.html>

Matinée du 3 décembre 2019 : « PLUi et urbanisme commercial », à Béthune (62)

La rencontre en bref :

La matinée a rassemblé plus de 60 personnes à la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane. Cette rencontre a été riche en échanges sur le commerce et la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs dans les PLUi. Ce sujet, particulièrement d'actualité avec le programme "Action Cœur de ville" a été introduit par Olivier Gacquerre, Maire de Béthune et Vice-président de la CABBALR et Edouard Gayet, Directeur adjoint de la DDTM du Pas-de-Calais. Ont suivi des présentations et échanges sur les enjeux de la mise en place d'une stratégie commerciale équilibrée à l'échelle intercommunale et l'intégration des nouveaux modes de consommation.

- Portrait de l'urbanisme commercial dans le département du Pas-de-Calais.
- Grandes lignes de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) et ses dispositions dédiées au commerce.
- Comment le commerce de demain impacte-t-il la planification urbaine ?
- Quelle intégration du commerce dans les documents d'urbanisme ?
- Sensibilisation aux règlements locaux de publicité intercommunaux (RPLi) et retour d'expérience.

Ils ont témoigné...

Les agences d'urbanisme de Béthune et de Saint-Omer/Flandre intérieure, la Chambre de commerce et d'industrie des Hauts-de-France, la ville d'Arras, la Communauté d'agglomération du Boulonnais et la DDTM du Pas-de-Calais ont apporté, tour à tour, leur retour d'expériences qui ont permis d'enrichir les travaux du Club.

- Olivier GACQUERRE, Maire de Béthune – Vice-Président de la CABBALR ;
- Edouard GAYET, Directeur, DDTM 62 ;
- Raphaël VALENTIN, DDTM 62 ;
- David NOYELLE, Service urbanisme et Aménagement, DDTM 62 ;
- Kévin DEHECQ, Service urbanisme et Aménagement, DDTM 62 ;
- Alain POITEVIN, DDTM 62, Service de l'Environnement ;
- Alain VANNEUFVILLE, directeur adjoint de l'Agence d'urbanisme de l'Artois (AULA) ;
- Christine TROTIGNON, Responsable développement entreprises et territoires, Direction régionale des entreprises et des territoires, CCI Hauts de France ;
- Virginie CARON, chargée d'études principale Economie, Tourisme, Commerce, Sport, Agence d'urbanisme du Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure ;
- Bruno CHAPUT, Directeur Adjoint, Département Urbanisme et Aménagement du Territoire/ville d'Arras ;
- Franck LAPLACE, Responsable du projet, Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Lien vers les ressources de la rencontre :

<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/club-pas-de-calais-le-3-decembre-a-bethune-a611.html>

5.6.2. Le club de Picardie

Pilotage

Actif depuis janvier 2015, le club PLUi du Grand Amiénois-Picardie est présidé par Monsieur Jean-Louis Grévin depuis 2017, vice-président de la communauté de communes du Val de Somme.

Les membres de l'équipe d'appui locale :

- Agence d'urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA) : Jérôme GRANGE, Marine BOITEL
- Collectivité-pilote : Communauté de Communes du Val de Somme : Magali DELBOUILLE et Jean-Louis GREVIN
- CEREMA : Nathalie PITAVAL
- DREAL Hauts-de-France : Marie LEROY
- DDTM de la Somme : Emeline GORLIER et Sandrine DRETZ
- CAUE de la Somme : Thérèse RAUWEL
- Région Hauts-de-France : Gil DENIER.

Événements

Le 25 avril 2019, une réunion du Club Grand Amiénois-Picardie s'est tenue à Noyon, au Campus économique Innovia. Elle a rassemblé une cinquantaine de personnes, autour du questionnement :

« Quelle prise en compte de la thématique commerce au sein du PLUi et quelle revitalisation possible des centres-villes et centres-bourgs, en particulier dans le contexte actuel du programme Action Cœur de Ville ? ».



Journée du 25 avril 2019 : « Commerce et PLUi », à Noyon (60)

La rencontre en bref :

- Présentation des dispositions dédiées au commerce de la loi ELAN et du Géoportail de l'urbanisme. Cette intervention rappelle l'importance de la mise en ligne, sur ce dernier, des documents d'urbanisme.
- Puis Jérôme Grange, directeur de l'ADUGA et Carole Bogaert, directrice de l'AULA ont introduit la journée notamment grâce au retour d'expérience fondé sur la tenue d'ateliers thématiques relatifs au commerce, à l'AULA.
- La prise en compte du commerce par les PLUi de Nantes Métropole et de la CA de Cahors
- Table-ronde sur l'élaboration des stratégies commerciale et leur prise en compte à chaque étape du PLUi.
- Le commerce comme vecteur de redynamisation du centre-ville.

Ils ont témoigné...

- Sandrine DRETZ, DDTM de la Somme ;
- Bruno CHAPUT, Ville d'Arras ;
- Fabien LECLAIRE, Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre ;
- Marie KRIER, EPARECA ;
- Pascale SINGLE et Amélie COMONT, Communauté d'agglomération de la Baie de Somme ;
- Jean-Marc DESCHODT, EPFLO.

Lien vers les ressources de la rencontre :

<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/le-club-picardie-du-25-avril-2019-commerce-a566.html>

5.7. Le club Normandie

Pilotage

Le club est co-animé par :

- La DREAL : François ANFRAY
- Le CEREMA : Benoit MARSAL

Chiffres clés en Normandie

27 PLUi en cours d'élaboration
4 PLUi sont opposables

Événements

Cette année a été l'occasion d'axer sur les énergies sur le retour d'expérience des EPCI déjà avancés dans la démarche pour aiguiller les travaux des EPCI entamant le processus. Depuis le mois d'octobre la cible a été élargie aux structures porteuses de SCOT et aux bureaux d'études. D'autres partenaires institutionnels sont aussi invités (agences d'urbanisme, PNR, CAUE...)

Le club s'est réuni à deux reprises en 2019 :

- En juin, sur le thème « Sécurité juridique, enquête publique et PLUi de qualité » ;
- En octobre, sur le thème « Espaces mutables : de quoi parle-t-on ? ».

Parole d'élu

Le témoignage du maire de Chennebrun, une commune rurale de l'Eure qui parvient à périmètre urbanisé constant, à maintenir un fort dynamisme local :

« Les diverses réalisations, qui montrent que la vitalité d'une petite commune est possible sans aucun étalement urbain, n'ont été réalisables que grâce à de multiples partenariats et à l'implication étroite de la population, à travers notamment la mobilisation des six associations de la commune qui ont travaillé activement sur les différents projets. »

Journée du 17 juin 2019 : « Sécurité juridique, enquête publique et PLUi de qualité », à la CC des Vallées d'Auge et du Merlerault (61)

La rencontre en bref :

- 70 participants de tous les horizons.
- Apports d'éclairages techniques et juridiques aux participants afin de limiter les risques de contentieux autour de la production des documents d'urbanisme.
- Échanges sur la structuration et l'exécution de l'enquête publique, avec de multiples enjeux en matière de concertation et de pédagogie autour du projet, mais aussi en termes de logistique, d'organisation et de publicisation de la démarche.

Ils ont témoigné...

- Marie-Thérèse MAYZAUD, présidente de la communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault ;
- Olivier BITZ, sous-préfet de Mortagne-au-Perche (Orne) ;
- Vincent LE GRAND, Université de Caen. Consultant en droit de l'urbanisme ;
- François ANFRAY, DREAL Normandie ;
- Nathalie LEGLISE, CEREMA ;
- Robert LE GOFF, président du tribunal administratif de Caen ;
- Jean TARTIVEL, président de la compagnie des commissaires enquêteurs rattachés au tribunal administratif de Caen.

Zoom sur un outil d'animation : l'atelier autour du rôle du commissaire enquêteur

- Un atelier de vulgarisation pour définir le rôle du commissaire enquêteur, à l'interface entre habitants, collectivité et services de l'État.

Lien vers les ressources de la journée :

<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/le-club-normandie-du-17-juin-2019-securite-a588.html>

Journée du 17 octobre 2019 : « Espaces mutables : de quoi parle-t-on ? », à Verneuil d'Avre et d'Iton (27).

La rencontre en bref :

- 70 participants de tous les horizons ;
- Espaces mutables : Exploration du champ des possibles entre ville ancienne et revitalisation de centre-bourg ;
- Présentation de travaux et d'études sur la mutabilité des zones d'activités ;
- Perspective du devenir des zones pavillonnaires.

Ils ont témoigné...

- Patricia FOLLET, CC Interco Normandie Sud Eure ;
- Nicolas WASYLYSZYN, UDAP de l'Eure ;
- Christine BOISSEAU, CAUE de l'Eure ;
- Thomas DUPONT, responsable du site « Le Silo » ;
- Sylvain COMTE, DREAL Normandie ;
- Caroline MAURY, DDTM de l'Eure ;
- Charles MARIAMBOUG, Lafayette architectes urbanistes ;
- Eric HAMELIN, Lafayette architectes urbanistes.

Lien vers les ressources de la journée :

<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/espaces-mutables-de-quoi-parle-t-on-l-eclairage-du-a614.html>

5.8. Le club Nouvelle-Aquitaine

5.8.1. Le club interdépartemental de la Charente, Vienne et Haute-Vienne

Pilotage

L'équipe d'appui locale est composée de :

- Monique PLOQUIN, Vice-Présidente de la CC de Cœur de Charente
- Frédéric GUILLOT, responsable projets urbains à la CU de Grand Poitiers
- Marion MARTIN, responsable urbanisme à la CC du Civraisien en Poitou
- Philippe DEMARETZ, responsable unité URBA, DDT 16
- Cédric JOSEPH, chef de l'unité planification, DDT 87
- Florence MARECHAL, chargée planification, DDT 87
- Hélène BURGAUD-TOCCHET, cheffe du SHUT, DDT 86
- Henri NOUFEL, chef de l'unité MAT/SPRAT, DDT 86
- Philippe BRECHET, chargé de mission SHUT, DDT 86
- Hélène POINLANE, responsable projet DREAL DD SAHC/DAP/DPAP
- Eléonore VAINQUEUR, responsable projet DREAL DD SAHC/DAP/DPAP
- Karine MAUBERT-SIBLE, directrice projets développement territoires Cerema Sud-Ouest
- Nicolas PROUST, directeur territorial, EPF Nouvelle-Aquitaine
- Aude MOULINET, Urbaniste au CAUE.

Chiffres clés

8 PLUi en cours d'élaboration

2 PLUi sont opposables et 1 en cours de révision

Événements

En septembre 2019, la première rencontre qui a constitué le lancement de ce club, a été consacrée à « La revitalisation des centres-bourgs »

Elle a vocation à être reconduite pour aborder de nouveaux sujets. Un appel à candidature à destination des collectivités a été lancé pour que de nouvelles personnes intègrent l'équipe projet, afin que le format de la prochaine rencontre corresponde au mieux à leurs attentes et leurs besoins.

Journée du 18 septembre 2019 : « Revitalisation des centres-bourgs », à Confolens (16)

La revitalisation des centres-bourgs et le PLUi : Vision opérationnelle

- Exemple de revitalisation sur la commune de Bruyère dans les Vosges,
- Exemple de résorption de la vacance de logements.

Table ronde – Retours d'expériences et regards d'élus sur la revitalisation des centres-bourgs

- Communauté de communes de Saint-Maixent-L'Ecole (79)
- Communauté de communes du Grand Saint-Emilionnais (33)
- Communauté de communes Pays d'Albret Communauté (47)
- Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie (14)
- Conclusion de la journée par M. Jean-Yves CHAPUIS.

Ils ont témoigné...

- Jean-Yves CHAPUIS, consultant en stratégies urbaines ;
- Lucie BRENON, architecte-urbaniste ;
- François-Xavier LEURET, Directeur Soliha Limousin.

Introduction par Mme GENIN, DDT 16



Lien vers les ressources de la rencontre :

<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/club-plui-interdepartemental-charente-vienne-haute-a596.html>

5.8.2. Le club des Landes

Pilotage : Philippe Le Bournot – Véronique Lassalle (DDTM40)

L'élaboration des PLUi (15 sont prescrits au 1^{er} janvier 2019) dans les Landes constitue un enjeu important pour l'aménagement du territoire départemental. Dans ce contexte, La DDTM 40 a souhaité accompagner les collectivités dans leurs réflexions intercommunales et faciliter les échanges entre les différents acteurs de l'urbanisme. La mise en place d'un club PLUi est apparu à ce titre comme une nécessité, et s'est concrétisé en février 2017.

L'équipe d'appui locale est composée de :

- 2 élus,
- 2 techniciens de collectivités,
- 2 représentants de l'agence départementale d'aide aux collectivités, l'ADACL,
- 2 représentants de la DREAL Nouvelle Aquitaine,
- 2 représentants du CEREMA,
- 2 représentants-animateurs de la DDTM40.

Chiffres clés dans les Landes

9 PLUi sont en cours d'élaboration
4 PLUi sont opposables

Événements

Le club s'est réuni à 2 reprises en 2019 :

- Le 4 juin, sur le thème « La transition énergétique et le PLUi » ;
- Le 6 novembre, sur le thème « PLUi et Mobilités ».

Journée du 4 Juin 2019 : « La transition énergétique et le PLUi », à Saint-Sever (40)

La rencontre en bref :

Les différentes séquences de la journée ont été consacrées à :

- Transition énergétique à l'échelle de la région ;
- Retours d'expérience et regards d'élus sur la prise en compte de la transition énergétique dans le PLUi (table-ronde) ;
- Les ENR dans les projets d'aménagement.

Ils ont témoigné...

- M. LOUINEAU, directeur du conseil de la transition énergétique et du climat, Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Mme LOEB et M. JACQUELIN, Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat (AREC) ;
- Mme MELFORT et M. BERRY, Cerema ;
- M. Arnaud BOUDOU, PNR des Grands Causses ;
- Mme Karine GOOLEN et M. Arnaud CARRE GAILLE, CA d'Agen ;
- M. Robert Cabé, CC d'Aire sur Adour.

Lien vers les ressources de la rencontre :

<http://www.landes.gouv.fr/reunion-du-4-juin-2019-r838.html>

Journée du 6 Novembre 2019 : « PLUi et Mobilités », à Dax (40)

La rencontre en bref :

- Diagnostic du territoire landais en matière de déplacement ;
- Les mobilités vécues par les agents de la DDTM 40 : constat et propositions ;
- Retours d'expérience de deux collectivités :
 - Expérimentations de services de mobilité depuis 2016 dans la vallée des Aldudes (64) ;
 - Le plan d'actions des mobilités développé depuis 2017 par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois (81).
- Panorama des enjeux et propositions d'actions menées auprès d'une collectivité ;
- Présentation du projet de loi d'orientation des mobilités ;
- Présentation de France Mobilité : cellule régionale d'appui aux collectivités ;
- Quelles mobilités pour les usagers landais durant les 10 années à venir ? Comment construire un projet de mobilité sur le territoire ? Avec qui ? Pour qui ?
- Table ronde animée par M. Frédéric Lescommères avec un représentant d'une association d'usagers, du Conseil régional, de l'ADEME, de deux collectivités rurale et urbaine.

Ils ont témoigné...

- Mme Véronique LASSALLE, DDTM des Landes ;
- Association Aïba, Vallée des Aldudes ;
- Stéphane JAMMES, communauté d'agglomération de l'Albigeois ;
- Mme Marie HUYGHE, Chercheure et consultante en mobilité ;
- M. Michel DUZELIER - DREAL Nouvelle Aquitaine ;
- M. Frédéric LESCOMMÈRES - CEREMA Sud-Ouest ;
- M. Renaud LAGRAVE, vice-président du Conseil Régional ;
- M. Alain ROUX, vice-président de la Fédération Nationale des Associations des Usagers des Transports (FNAUT,) Nouvelle Aquitaine ;
- M. Pierre FROUSTEY, président de MACS et maire de Vieux Boucau ;
- M. Arnaud BOUDOU, ex-directeur du Parc naturel régional des Grands Causses (Aveyron, plateau du Larzac) ;
- M. Thierry MAZAURY, Directeur de la DDTM40.

Lien vers les ressources de la rencontre :

<http://www.club-plui.logement.gouv.fr/conference-des-mobilites-a-dax-6-novembre-2019-a613.html>

5.9. Le club Occitanie

Pilotage

Lancé en 2014, le club d'Occitanie propose des journées de sensibilisation et thématiques à destination des EPCI compétents en PLUi, des DDT/M et des professionnels de l'urbanisme (agences d'urbanisme, CAUE, bureaux d'études...). L'objectif du club est de créer et animer un réseau des acteurs impliqués dans la planification intercommunale afin d'échanger les points de vue et de partager les expériences, avec une volonté de pragmatisme et de valorisation d'outils et exemples utiles aux collectivités engagées dans un PLUi.

Animé par la DREAL, le club bénéficie du concours d'une équipe d'appui composée de collectivités, d'acteurs partenariaux impliqués dans les champs de l'urbanisme, de l'aménagement et de la formation, et des services de l'État. L'équipe d'animation est à géométrie variable en fonction des thématiques traitées. La 5^e réunion du club qui s'est tenue en 2019 a réuni l'équipe suivante :

- Gaillac-Graulhet Agglomération (Tarn), Cécile Danesin
- Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois (Tarn), Guillemette Labbé
- Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, Fabienne Rouseau
- Communauté de Communes du Grand Villefranchois (Aveyron), Julie Dumas
- Agence d'urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire métropolitaine (AUAT), Sylvain Alasset, Christine Encinas
- URCAUE-CAUE de la Haute-Garonne, Isabelle Rieg, Gyslaine Cabessut (présidente)
- DREAL Occitanie, Laure Vie, François Lamalle, Agnès Simonin
- CEREMA Sud-Ouest, Catherine Léonard, Karine Maubert-Sbile
- DDT de l'Ariège, Jérôme Boineau
- DDT de la Haute-Garonne, Erwan Quillien, Alexis Palmier
- CNFPT : Mathilde Guiné (Montpellier)
- CVRH de Toulouse, Cyril Brenac

Chiffres clés

PLUi approuvés : 4 sur l'ensemble du territoire de l'EPCI et 10 sur une partie du territoire (PLUi sectoriels)
67 élaborations en cours (dont 11 sectorielles)

Événements

Le club PLUi Occitanie s'est réuni une fois en 2019, le 29 janvier sur le thème « PLUi et commerce ».

Journée du 29 janvier 2019 : PLUI et Commerce, à Carcassonne (11)

Cette journée avait pour ambition de mélanger apports d'experts et partage d'expériences de collectivités

Plus de 110 personnes ont participé : élus, techniciens de collectivités et de DDT/M, urbanistes, responsables de développement économique, bureaux d'études

La contribution d'experts :

- P. Madry (IVC) sur les grandes évolutions de la consommation et leur impact sur l'aménagement,
- D. Moreno (CCI Paris) sur l'urbanisme commercial et ses évolutions, avec un zoom sur la loi Elan !;
- A. Ernst, consultant expert.

2 ateliers thématiques sur des enjeux occitans :

- La revitalisation commerciale de centres-villes avec des témoignages d'élus, de manager de centre-ville, de technicien de CCI et bureau d'étude
- La requalification de zones commerciales en déclin avec la présentation des expériences de 3 collectivités et d'un universitaire sur des exemples concrets

Des retours d'expérience de 3 collectivités sur la prise en compte du commerce dans leurs documents de planification (SCOT et PLUi)

Ils ont témoigné...

- Pascal MADRY, directeur de l'Institut pour la ville et le commerce (IVC) ;
- Jean-Luc LACOME, adjoint à l'urbanisme de la ville de Grenade-sur-Garonne ;
- Emilie DUESO, architecte ;
- Denis DUBRULLE, responsable du pôle étude à la CCI de l'Ariège ;
- Alain PIGNON, manager de centre-ville de Carcassonne ;
- Dominique MORENO, CCI de Paris ;
- Marika REPOND, CA du pays de Foix-Varilhes ;
- Karine WAWRYNOW, Agglopolé de Sète ;
- Caroline FRIOL, Montpellier Méditerranée Métropole ;
- Yoann FOUCHER, docteur en architecture ;
- Olivier LAMOUREUX et Karine GOOLEN de l'agglomération d'Agen ;
- Sonia ARRAZAT et Carine VIDAL DIEUDONNE, CC Lodévois et Larzac ;
- David CATTOLARDA, syndicat mixte du SCOT du bassin de Thau.

Zoom sur l'apport des experts dans l'animation de la rencontre :

- Les apports des experts sollicités ont été particulièrement appréciés des participants : outre leurs interventions, ils ont joué un rôle de « fil rouge » tout au long de la journée en intervenant au cours des débats et en assurant les conclusions des différentes séquences.

Lien vers les ressources de la journée :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/journee-plui-et-commerce-du-club-plui-d-occitanie-a24501.html>

La rencontre a donné lieu à 2 publications spécifiques :

- Un livret détaillé, remis aux participants, sur les aspects juridiques de l'urbanisme commercial (tendances et évolutions de la réglementation et de la jurisprudences, rôle de la planification territoriale et actualité de la loi Elan), rédigé par Mme Moreno, responsable du pôle économie, commerce et financement des entreprises à la CCI de Paris Ile de France.

- Une synthèse de 4 pages reprenant les principaux messages et enseignements de la journée.

5.10. Le club Pays de la Loire

Pilotage

- David GOUTX et Julien MOREAU, DREAL
- Daniel DIMICOLI, Vice-président d'Angers Métropole
- François PIERRON et Valérie Potier, CEREMA

Chiffres clés

28 PLUi sont en cours d'élaboration
6 PLUi sont opposables

Événements

Le club des Pays de la Loire s'est réuni une fois en 2019, autour de « l'intégration des enjeux Air - Énergie - Climat dans le PLUi ».

Journée du 26 novembre 2019 : « L'intégration des enjeux Air - Énergie - Climat dans le PLUi », à Angers (49)

La rencontre en bref :

La journée s'est construite autour de présentations et tables rondes le matin et d'ateliers l'après-midi sur les thématiques suivantes :

- « Le coefficient de biotope, la végétalisation et le stockage carbone », avec Catherine SIMON, Le Mans Métropole (72), et Hélène GARNIER, Nantes Métropole (44).
- « L'air, l'urbanisme et la santé », Clément DELOLY, chargé d'études Urbanisme et Santé au département santé – environnement – travail et génie sanitaire de l'École des hautes études en santé publique (EHESP, Univ. Rennes).
- « La prospective énergétique territoriale », avec Pierre LECOUTAY Syndicat départemental d'énergie de la Vendée, SYDEV avec Franck BOUSSEAU, Responsable du Pôle Urbanisme du Pays des Acharde, et Vincent MARZAL ingénieur énergétique, Artelia, accompagné par Adrien Picard, Artelia.
- « La sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables », avec Pascale HAMEAU et Sylvie DEMEULENAERE pour la CARENE (44) et Katell CHOMARD et Patrice JOHAN de Lorient Agglomération (56)

Ils ont témoigné...

- Thomas JOUAN, chargé de mission Développement local de la Communauté de communes de la région de Blain (44),
- Capucine REHAULT, directrice adjointe de l'aménagement et du développement des territoires, Angers Loire Métropole (49),
- Yann LE CORFEC, directeur juridique de l'Union nationale des aménageurs, UNAM,
- Elsa RICHARD, Docteur en aménagement de l'espace et urbanisme, chercheuse et consultante Auxilia Conseil.

Lien vers les ressources de la rencontre :

<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/l-integration-des-enjeux-air-energie-climat-a5383.html>